

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°4

AVRIL 2018



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

## **BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Directeur de la publication**  
Christophe Coudroy

**Pour consulter le BO et ses archives**  
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution  
Avril 2018  
ISSN 1148-4853

## Table des matières

### 02. L'organisation générale du CNRS

#### 02.08 Le CNRS en région

##### 02.08.01 Organisation des délégations

Décision portant fin de fonctions de M. Eric Buffenoir aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes - 14/03/2018 - - DEC181030DAJ..... p.14

#### 02.10 Les instances consultatives

##### 02.10.01 Le conseil scientifique

Décision arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection au conseil scientifique du CNRS - 05/04/2018 - - DEC181294DAJ..... p.15

##### 02.10.03 Les conseils scientifiques d'institut

Décision arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS - 05/04/2018 - - DEC181295DAJ..... p.17

##### 02.10.04. Autres instances consultatives

Décision modifiant la décision n° 170721SGCN du 23 février 2017 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 12/04/2018 - - DEC181394SGCN..... p.19

### 07. Mesures particulières du CNRS

#### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

##### 07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

###### 07.01.01.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Céline DIETRICH aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8253 intitulée Institut Necker Enfants Malades - Centre de médecine moléculaire (INEM) - 05/10/2017 - - DEC181388DR01..... p.20

###### 2018

Décision portant nomination de Mme Dominique ZELISZEWSKI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8030 intitulée Génomique métabolique - 19/01/2018 - - DEC181514DR01..... p.22

Décision portant modification des membres nommés au conseil de service de la délégation régionale Paris-Villejuif - 03/05/2018 - - DEC181580DR01..... p.24

Décision portant cessation de fonctions Mme Sandrine LEVEQUE, directrice adjointe et nomination de Mme Isabelle SOMMIER, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP). - 26/04/2018 - - DEC181376INSHS..... p.26

Décision portant cessation de fonctions de Mme Delphine ROLLAND, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UPR299 intitulée Centre d'Etudes Himalayennes (CEH) - 03/04/2018 - - DEC181242DR01..... p.27

Décision portant cessation de fonctions de M. Carlo Sirtori et nomination de M. Cristiano Ciuti, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7162 intitulée Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques (MPQ) - 08/03/2018 - - DEC180715INP..... p.28

##### 07.01.02. DR2

###### 2018

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Paul Zuniga, directeur, de Mme Fanny Cosandey et de M. Mathieu Marraud, directeurs adjoints, et nomination de M. Thomas Le Roux aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Béatrice Delaurenti aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR8558 (CRH) - 23/04/2018 - - DEC181233INSHS..... p.29

##### 07.01.04. DR4

2018

Décision portant nomination de M. Arnaud JEROME aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry - 28/02/2018 - -

DEC180918DR04..... p.30

Décision portant nomination de M. Laurent VIBERT, aux fonctions de chargé de mission - 13/04/2018 - - DEC180944INSU..... p.31

07.01.06. DR6

2018

Décision portant nomination de M. Richard LAINE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP) - 23/03/2018 - -

DEC180389DR06..... p.32

Décision portant nomination de M. Dominique SCHLOUPT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF) - 06/02/2018 - - DEC180379DR06..... p.33

Décision portant nomination de Mme Odile Barrès aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7359 intitulée GéoRessources - 21/03/2018 - - DEC180382DR06..... p.34

Décision portant nomination de M. Francis BAROS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP). - 22/03/2018 - - DEC180390DR06..... p.35

Décision portant nomination de M. Alain CHENU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7563 intitulée Laboratoire Energie et Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA) - 26/02/2018 - - DEC180391DR06..... p.36

Décision portant nomination de M. Marc QUINTERNET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS2008 intitulée Ingénierie - Biologie - Santé Lorraine (IBSLor) - 23/01/2018 - - DEC180395DR06..... p.37

Décision portant nomination de M. Jean-Paul MOULIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME) - 25/01/2018 - - DEC180378DR06..... p.38

07.01.07. DR7

07.01.07.09. 2017

Décision portant nomination de M. Bernard GAUTHEY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5280 intitulée "Institut des Sciences Analytiques" - 18/12/2017 - -

DEC172990DR07..... p.39

07.01.08. DR8

2018

Décision portant nomination de M. Esteban LE MOING aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO. - 26/03/2018 - - DEC181191DR08..... p.40

Décision portant nomination de Mme Marielle HATTON aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO. - 26/03/2018 - - DEC181189DR08..... p.42

Décision portant nomination de Mme Magali LALLEMAND aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI. - 26/03/2018 - - DEC181105DR08..... p.44

Décision portant nomination de Mme Maryline RAIMOND aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI. - 26/03/2018 - - DEC181104DR08..... p.46

Décision portant nomination de M. Stéphane SCAILLET aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO -

26/03/2018 - - DEC181195DR08..... p.48

Décision portant nomination de M. Sébastien BOUILLON aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI. - 16/04/2018 - - DEC181252DR08..... p.50

Décision portant nomination de M. Sébastien BOUILLON aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et irradiation » - CEMHTI. - 16/04/2018 - - DEC181249DR08..... p.52

#### 07.01.10. DR11

2018

Décision portant nomination de M. François Bouhet, directeur adjoint de l'UPS n°3390 EUROFIDAI - 23/04/2018 - - DEC181401INSHS..... p.54

#### 07.01.11. DR12

2018

Décision portant nomination de Mme Magali BEBIEN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille Luminy - 22/02/2018 - - DEC180544DR12..... p.55

Décision portant nomination de Mme Valérie PRIMA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée - 05/02/2018 - - DEC180550DR12..... p.57

Décision portant nomination de M. Christophe VERTHUY aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille Luminy - 22/02/2018 - - DEC180545DR12..... p.59

Décision portant nomination de M. Yohann DUVERGER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée - 05/02/2018 - - DEC180549DR12..... p.61

Décision portant nomination de M. Vasile HERESANU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille - 09/02/2018 - - DEC180546DR12..... p.63

Décision portant nomination de Mme Pascale KELLER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille - 12/02/2018 - - DEC180547DR12..... p.65

#### 07.01.12. DR13

2018

Décision portant nomination de Mme Réjane ROURE aux fonctions de directrice par intérim et de M. Christophe PELLECUER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR5140 intitulée Archéologie des sociétés méditerranéennes, à compter du 5 mars 2018 - 27/04/2018 - - DEC180601INSHS..... p.67

Décision portant nomination de M. Saïd TAHIR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5221 intitulée L2C - 13/04/2018 - - DEC181325DR13..... p.68

#### 07.01.13. DR14

07.01.13.09. 2017

Décision portant nomination de M. Jean-Luc ESTIVALEZES aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°3667 intitulée « Calcul en Midi-Pyrénées » (CALMIP) - 13/12/2017 - - DEC170234INSU..... p.69

2018

Cessation de fonction en tant qu'AP - Alexandre Teste (Agent CNRS) - Délégation Midi-Pyrénées - 19/04/2018 - - DEC181437DR14..... p.70

Décision portant cessation de fonctions de Mmes Béatrice MILARD et Galia VALTCHINOVA directrices adjointes , et de MM. Emmanuel EVENO et Mohamed GAFSI, directeurs adjoints et

nomination de Mme Sinda HAOUEST-JOUVE et de M. Florent CHAMPY aux fonctions de directrice et directeur adjoint par intérim, à compter du 1er janvier 2018 - 07/02/2018 - -

DEC173192INSHS..... p.71

Décision - Lettre de cadrage d'un AP - Stéphane CALGARO (Agent CNRS) - Délégation Midi-Pyrénées - 19/04/2018 - - DEC181439DR14..... p.72

#### 07.01.14. DR15

2018

Décision portant nomination de Mme Sylvie Clarimont aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5319 intitulée Passages, à compter du 25 janvier 2018 - 27/04/2018 -

- DEC180986INSHS..... p.75

Décision portant nomination de M. Rémy CHAPOULIE aux fonctions de directeur par intérim de l'UMS3657 Archevision, à compter du 1er avril 2018 - 23/04/2018 - - DEC181205INSHS.....

p.76

Décision portant nomination de Mme Isabelle PIANET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT) -

03/04/2018 - - DEC181314DR15..... p.77

#### 07.01.15. DR16

2018

décision portant nomination de M. Bernard Tallet aux fonctions de directeur de l'USR3337 -

29/03/2018 - - DEC180422INSHS..... p.80

#### 07.01.16. DR17

2018

Décision portant cessation de fonctions de M. Sébastien Fleuret et nomination de M. Emmanuel Bioteau comme directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6590 intitulée Espaces et sociétés, à compter du 1er mars 2018 - 27/04/2018 - - DEC181377INSHS..... p.81

#### 07.01.17. DR18

2018

Décision portant nomination de Mme Céline SCHULZ aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l' UMR8576 intitulée Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle -

19/01/2018 - - DEC180271DR18..... p.82

Décision portant nomination de Mme Magalie SENECHAL aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR8204 intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL)

- 07/03/2018 - - DEC180984DR18..... p.84

#### 07.01.18. DR19

2018

Décision portant nomination de Madame Séverine LEVILLAIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS 3408 intitulée Unité support CYCERON. - 02/01/2018 - -

DEC181406DR19..... p.85

Décision portant nomination de Mme Carole GOBIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR 6614 intitulée CORIA.

- 31/03/2018 - - DEC181403DR19..... p.86

#### 07.01.20. Administration centrale

2018

Décision portant nomination de M. Philippe Leconte aux fonctions de chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources (DGDR) - 26/03/2018 - - DEC181334DAJ..... p.87

### 07.02. Décisions - délégations de signature

#### 07.02.01. DR1 - Paris-Villejuif

#### 07.02.01.09. 2017

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier BORRAZ, directeur de l'unité UMR7116 intitulée « Centre de sociologie des organisations » (CSO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2017 - - DEC180434DR01..... p.88

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas SAUGER, directeur de l'UMS828 intitulée « Centre de Données Socio-Politiques (CDSP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2017 - - DEC173080DR01..... p.90

#### 2018

Décision portant délégation de signature à Madame Frédérique Bassino, directrice de l'UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord (LIPN) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2018 - - DEC180904DR01..... p.92

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric MAGNIEZ, directeur de l'UMR8243 intitulée « Institut de recherche en informatique » (IRIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/01/2018 - - DEC180125DR01..... p.94

#### 07.02.02. DR2

##### 2018

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8548 intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure - 30/03/2018 - - DEC181169DR02..... p.96

Décision donnant délégation de signature à M. Constantin Bachas, directeur de l'unité UMR8549 intitulée Laboratoire de Physique Théorique de l'ENS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/04/2018 - - DEC181445DR02..... p.98

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7245 intitulée Molécules de communication et adaptation des microorganismes - 20/04/2018 - - DEC181441DR02..... p.100

Décision portant délégation de signature à Mr Philippe Grellier, directeur de l'unité UMR7245 intitulée Molécules de communication et adaptation des microorganismes (MCAM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/04/2018 - - DEC181435DR02..... p.102

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8150 intitulée Centre André Castel - 04/04/2018 - - DEC173241DR02..... p.104

#### 07.02.04. DR4

##### 2018

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises - 01/04/2018 - - DEC181318DR04..... p.106

Décision portant délégation de signature à Mme Elsa CORTIJO directeur de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181231DR04..... p.107

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement - 01/04/2018 - - DEC181232DR04..... p.109

Décision portant délégation de signature à Mme Edith WILMART, directeur de l'unité MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181317DR04..... p.111

#### 07.02.05. DR5

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Marta Torre-Schaub, directrice de l'unité GDR2032, intitulée Regards croisés interdisciplinaires sur le droit, la régulation et le savoir scientifique autour du changement climatique (CLIMALEX), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/03/2018 - - DEC181197DR05..... p.113

Décision portant délégation de signature à Mme Marta Torre-Schaub pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2032 intitulée Regards croisés interdisciplinaires sur le droit, la régulation et le savoir scientifique autour du changement climatique - 23/03/2018 - - DEC181198DR05..... p.115

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme LOMBARD, directeur de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/03/2018 - - DEC181204DR05..... p.116

07.02.06. DR6

2018

Décision portant délégation de signature à M. Désiré Sidibé pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité Vision pour la Robotique (VIBOT) - 09/04/2018 - - DEC181365DR06..... p.118

Décision portant délégation de signature à M. Christian Le Merdy directeur de l'unité FR2011 intitulée Fédération Bourgogne Franche-Comté Mathématiques (BFC-Mathématiques), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/04/2018 - - DEC181362DR06..... p.119

Décision portant délégation de signature à M. Cédric Demonceaux, directeur de l'unité ERL6000 intitulée Vision pour la Robotique (VIBOT) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/04/2018 - - DEC181364DR06..... p.121

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL) - 02/01/2018 - - DEC181251DR06..... p.123

Décision portant délégation de signature à M. Xavier Antoine, directeur de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC181250DR06..... p.125

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME) - 02/01/2018 - - DEC180881DR06..... p.127

Décision portant délégation de signature à M. Alain Walcarius directeur de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180880DR06..... p.129

07.02.07. DR7

2018

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul VIRICELLE directeur par intérim de l'unité UMR5307 intitulée Laboratoire Georges Friedel, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC181238DR07..... p.131

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Yves PEGUY, directeur de l'unité UMR5593 intitulée Laboratoire, Aménagement, Economie, Transport, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/04/2018 - - DEC181411DR07..... p.133

Décision portant délégation de signature à M. Yann CHEVOLOT directeur de l'unité GDR3751 intitulée Bio-ingénierie des interfaces, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181239DR07..... p.135



Décision portant délégation de signature à M.Stéphane Gaussent, directeur par intérim de l'unité UMR5208 intitulée Institut Camille Jordan, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/04/2018 - - DEC181300DR07..... p.137

## 07.02.08. DR8

2018

Décision portant délégation de signature à Mme EVA JAKAB TOTH, directrice de l'unité GDR2037 intitulée Agents d'imagerie moléculaire (AIM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/04/2018 - - DEC181517DR08..... p.139

Décision portant délégation de signature à M. Thierry ARTUSO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2037 intitulée Agents d'imagerie moléculaire (AIM) - 26/04/2018 - - DEC181527DR08..... p.141

Décision portant délégation de signature à M. Olivier HERAULT, directeur de l'unité GDR3697 intitulée « Microenvironnement et niches tumorales » MICRONIT, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/04/2018 - - DEC181533DR08..... p.142

Décision portant délégation de signature à Mme Céline LANDON, directrice de l'unité GDR3625 intitulée MultiFonction des Peptides AntiMicrobiens - MuFoPAM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/04/2018 - - DEC181516DR08..... p.144

Décision portant délégation de signature à Mme CORONAS Valérie pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL7003 intitulée « Signalisation et Transports Ioniques Membranaires » - STIM - 23/04/2018 - - DEC181474DR08..... p.146

Décision portant délégation de signature à M. Thierry MAGALLON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7247 intitulée Physiologie de la reproduction et des comportements PRC - 23/04/2018 - - DEC181452DR08..... p.148

Décision portant délégation de signature à M. Florian GUILLOU, directeur de l'unité UMR7247 intitulée Physiologie de la reproduction et des comportements PRC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/04/2018 - - DEC181451DR08..... p.149

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice GOUILLEUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL7001 intitulée Groupe, Innovation et Ciblage Cellulaire GICC - 22/03/2018 - - DEC181165DR08..... p.151

Décision portant délégation de signature à M. M. Jérôme SPITZ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3462 intitulée Observatoire Pelagis pour la conservation de la Mégafaune Marine - PELAGIS - 12/04/2018 - - DEC181395DR08..... p.152

Décision portant délégation de signature à M. François RIGALLEAU, directeur de l'unité USR3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/04/2018 - - DEC181404DR08..... p.153

Décision portant délégation de signature à Mme Florence CAURANT, directrice de l'unité UMS3462 intitulée Observatoire Pelagis pour la conservation de la Mégafaune Marine, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/04/2018 - - DEC181393DR08..... p.155

Décision portant délégation de signature à Mme Caroline MARTEL, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7327 intitulée "Institut des Sciences de la Terre d'Orléans" ISTO - 21/03/2018 - - DEC181171DR08..... p.157

Décision portant délégation de signature à M. Charles GARCIA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale CESCUM - 22/03/2018 - - DEC181184DR08..... p.159

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence TACONNAT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7295 intitulée Centre de

recherche sur la Cognition et l'Apprentissage CeRCA - 22/03/2018 - - DEC181187DR08.....

p.160

Décision portant délégation de signature à M. François JÉRÔME pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers IC2MP - 22/03/2018 - - DEC181188DR08.....

p.161

Décision portant délégation de signature à Mme Adelina MIRANDA , Directrice de l'unité UMR7301 intitulée Migrations Internationales, espaces et sociétés - MIGRINTER, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/04/2018 - - DEC181390DR08..... p.163

Décision portant délégation de signature à M. Olivier CLOCHARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7301 intitulée Migrations Internationales, espaces et sociétés - MIGRINTER - 12/04/2018 - - DEC181389DR08..... p.165

Décision portant délégation de signature à Mme Christelle SUPPO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI) - 26/03/2018 - - DEC181219DR08..... p.166

Décision portant délégation de signature à Mme Chiara , directrice de l'unité USR3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire - MSH VL par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/04/2018 - - DEC181407DR08..... p.167

Décision portant délégation de signature à M. Remy COOPMANN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers - 16/04/2018 - - DEC181405DR08..... p.169

#### 07.02.09. DR10

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Cathie Vix-GUTERL, directrice de l'unité UMS2003 intitulée UMS Institut Carnot MICA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2018 - - DEC181426DR10..... p.170

Décision portant délégation de signature à M. Christian GAUTHIER, directeur de l'unité UPR22 intitulée Institut Charles Sadron, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/04/2018 - - DEC181531DR10..... p.172

Décision portant délégation de signature à Mme Rose-Marie ARBOGAST, directrice de l'unité GDR3644 intitulée Sociétés, biodiversité et environnement : données et résultats de l'archéozoologie et de l'archéobotanique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/04/2018 - - DEC181541DR10..... p.174

#### 07.02.11. DR12

2018

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Pons pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7307 intitulée Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative - IDEMEC - 01/03/2018 - - DEC181226DR12..... p.176

Décision portant délégation de signature à Mme Bernadette Beurton, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la délégation Provence et Corse - 03/04/2018 - - DEC181313DR12..... p.177

Décision portant délégation de signature à Mme Bernadette Beurton pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

- 03/04/2018 - - DEC181315DR12..... p.178

Décision portant délégation de signature à Mme Estelle HERRSCHER, directrice de l'unité UMR7269 intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181328DR12..... p.179

Décision portant délégation de signature à Mme Chantal ABERGEL, directrice de l'unité UMR7256 intitulée laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire  
- 01/04/2018 - - DEC181329DR12..... p.181

Décision portant délégation de signature à M. Livio DE LUCA, directeur de l'unité UMR3495 intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181330DR12..... p.183

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, directrice de l'unité UMR6240 intitulée Lieux, Identités, Espaces, Activités par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181332DR12..... p.185

Décision portant délégation de signature à M. Mustapha OULADSINE, directeur de l'unité UMR7020 intitulée Laboratoire d'informatique et systèmes par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181333DR12..... p.187

Décision portant délégation de signature à M. Dominique EYHERAMENDY, directeur de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181335DR12..... p.189

Décision portant délégation de signature à M. Stefan ENOCH, directeur de l'unité UMR7249 intitulée Institut Fresnel, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181337DR12..... p.191

Décision portant délégation de signature à M. James STURGIS, directeur de l'unité UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181338DR12..... p.193

Décision portant délégation de signature à M. Yves BOURNE, directeur de l'unité UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181339DR12..... p.195

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul BORG, directeur de l'unité UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181340DR12..... p.197

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice ALESCIO-LAUTIER, directrice de l'unité UMR7260 intitulée Neurosciences sensorielles et cognitives par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181341DR12..... p.199

Décision portant délégation de signature à M. David PIGNOL, directeur par intérim de l'unité UMR7265 intitulée Biologie végétale et microbiologie environnementales par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181344DR12..... p.201

Décision portant délégation de signature à M. Didier GIGMES, directeur de l'unité UMR7273 intitulée Institut de chimie radicalaire par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181347DR12..... p.203

Décision portant délégation de signature à M. Philippe PIERRE, directeur de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille Luminy par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181348DR12..... p.205

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, directrice de l'unité UMR7281 intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181349DR12..... p.207

Décision portant délégation de signature à M. Eric BERTON, directeur de l'unité UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181351DR12..... p.209

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume MASSON, directeur de l'unité UMR7289 intitulée Institut de neurosciences de la Timone par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181354DR12..... p.211

Décision portant délégation de signature à M. Johannes ZIEGLER, directeur de l'unité UMR7290 intitulée laboratoire de psychologie cognitive par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181355DR12..... p.213

Décision portant délégation de signature à M. Richard SEMPERE, directeur de l'unité UMR7294 intitulée Institut méditerranéen d'océanologie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181357DR12..... p.215

Décision portant délégation de signature à M. Xavier DAUMALIN, directeur de l'unité UMR7303 intitulée Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181361DR12..... p.217

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Taranto, directeur de l'unité UMR7304 intitulée Centre Gilles Gaston Granger par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181366DR12..... p.219

Décision portant délégation de signature à M. Pierre FOURNIER, directeur de l'unité UMR7305 intitulée Laboratoire méditerranéen de sociologie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181370DR12..... p.221

Décision portant délégation de signature à M. Laurent PREVOT, directeur de l'unité UMR7309 intitulée Laboratoire parole et langage par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181419DR12..... p.223

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Pouliquen, directeur de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181480DR12..... p.225

Décision portant délégation de signature à M. Didier Josselin, directeur de l'unité UMR7300 intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180418DR12..... p.227

Décision portant délégation de signature à M. Samuel Carpentier-Postel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7300 intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace - 02/01/2018 - - DEC180419DR12..... p.229

Décision portant délégation de signature à M. Michel DRANCOURT, directeur de l'unité FRE2013 intitulée Microbes Evolution Phytogénie et infections (MEPHI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180662DR12..... p.231

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe LAGIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE2013 intitulée Microbes Evolution Phytogénie et infections (MEPHI) - 02/01/2018 - - DEC180663DR12..... p.233

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul Borg, directeur de l'unité UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC180955DR12..... p.234

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Geli pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille - 01/03/2018 - - DEC180956DR12..... p.236

Décision portant délégation de signature à M. Yves Bourne, directeur de l'unité UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC180964DR12..... p.238

Décision portant délégation de signature à M. Bruno Canard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques - 01/03/2018 - - DEC180966DR12..... p.240

Décision portant délégation de signature à Mme Anne PICHON, directrice de l'unité FR2291 intitulée Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC181032DR12..... p.242

Décision portant délégation de signature à M. Thierry TATONI, directeur de l'unité UMR7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC181033DR12..... p.244

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Fernandez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale - 01/03/2018 - - DEC181034DR12..... p.246

Décision portant délégation de signature à Mme Estelle Herrscher, directrice de l'unité UMR7269 intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC181043DR12..... p.248

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Magniez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7269 intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique - 01/03/2018 - - DEC181044DR12..... p.250

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Theodoly-Lannes, directeur de l'unité UMR7333 intitulée laboratoire adhésion et inflammation par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC181090DR12..... p.251

Décision portant délégation de signature à M. Didier Gignes, directeur de l'unité UMR7273 intitulée Institut de chimie radicalaire par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC181091DR12..... p.253

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence Charles pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7273 intitulée Institut de chimie radicalaire - 01/03/2018 - - DEC181092DR12..... p.255

Décision portant délégation de signature à M. Richard Sempere, directeur de l'unité UMR7294 intitulée Institut méditerranéen d'océanologie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC181093DR12..... p.256

Décision portant délégation de signature à M. François Carlotti pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7294 intitulée Institut méditerranéen d'océanologie - 01/03/2018 - - DEC181094DR12..... p.258

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Taranto, directeur de l'unité UMR7304 intitulée Centre Gilles Gaston Granger par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC181095DR12..... p.260

Décision portant délégation de signature à M. Giuseppe Di Liberti pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7304 intitulée Centre Gilles Gaston Granger - 01/03/2018 - - DEC181096DR12..... p.262

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuèle Caire, directrice de l'unité UMR7297 intitulée Textes et documents de la méditerranée antique et Médiévale (Centre Paul Albert Février) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC181123DR12..... p.263

Décision portant délégation de signature à M. Eric Triquet, directeur de l'unité FR3621 intitulée Cultures, patrimoines et sociétés numériques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC181124DR12..... p.265

Décision portant délégation de signature à M. Rachid El-Azouzi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3621 intitulée Cultures, patrimoines et sociétés numériques - 01/03/2018 - - DEC181125DR12..... p.267

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Merle, directrice de l'unité UMR7308 intitulée Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC181126DR12..... p.268

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Foulon, directeur de l'unité UMS822 intitulée Centre international de rencontres mathématiques, par le délégué régional en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC181132DR12..... p.270

Décision portant délégation de signature à Mme Joëlle Katchdourian pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS822 intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit - 01/03/2018 - - DEC181133DR12..... p.272

Décision portant délégation de signature à M. David Pignol, directeur par intérim de l'unité UMR7265 intitulée Biologie végétale et microbiologie environnementales par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC181179DR12..... p.273

Décision portant délégation de signature à M. Bruno Lombard, directeur de l'unité GDR2022 intitulée « A l'interface de l'acoustique physique et de la mécanique théorique (MECAWAVE) », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC181186DR12..... p.275

Décision portant délégation de signature à M. François Quantin, directeur de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherches sur l'architecture antique par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC181199DR12..... p.277

Décision portant délégation de signature à M. Alain Badie pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherches sur l'architecture antique - 01/03/2018 - - DEC181200DR12..... p.279

Décision portant délégation de signature à M. Benoît Fliche, directeur de l'unité UMR7307 intitulée Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative - IDEMEC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC181225DR12..... p.280

#### 07.02.12. DR13

2018

FR3724 Délégation de signature PRM de M. Vincent LAUDET - 19/03/2018 - - DEC181121DR13..... p.282

FR2005 - Délégation de signature de M. Frédéric ROUSSEAU - 27/03/2018 - - DEC181222DR13..... p.284

#### 07.02.17. DR18

07.02.17.08. 2016

Délégation de signature à Mme Hélène TOUZET directrice de l'unité GDR3003 intitulée Bioinformatique moléculaire (BIM), - 10/07/2016 - - DEC181022DR18..... p.286

2018

Délégation de signature Mme Betty LEMAIRE-SEMAIL, Directrice de l'unité GDR2033 intitulée Le Toucher : Analyse, Connaissance, simulation (TACT), - 01/01/2018 - - DEC180932DR18..... p.288

Décision délégation de signature à M. Philippe BONNIFAIT, directeur de l'unité UMR7253 intitulée Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes (Heudiasyc), - 01/01/2018 - - DEC181448DR18..... p.290

Décision portant délégation de signature à M. Ali CHARARA, directeur de l'unité FR3272, intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC), - 01/01/2018 - - DEC181425DR18..... p.292

Délégation de signature à M. Sebastien KONIECZNY, Directeur de l'unité GDR2018 intitulée Aspects formels et algorithmiques de l'Intelligence Artificielle (IA), - 01/01/2018 - - DEC180883DR18..... p.294

#### 07.02.19. DR20

2018

Décision portant modification de la décision DEC170017DR20 donnant délégation de signature à M. Olivier MESTE, directeur de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/04/2018 - - DEC181378DR20..... p.296

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric MALLET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S) - 12/04/2018 - - DEC181381DR20.....  
p.297

#### 07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

##### 07.03.15. DR16

2018

décision de renouvellement de l'USR3136 et nomination de Karima Dirèche en tant que directrice par intérim - 23/08/2018 - - DEC181210INSHS..... p.299

##### 07.03.17. DR18

2018

Portant modification de la décision n°1512796DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des fédérations de recherche - 20/04/2018 - - DEC172315INC..... p.301

#### 07.06. Autres décisions

##### 07.06.02. DR2

2018

Décision portant modification de l'appellation du GDR3217 - 25/04/2018 - - DEC181036INP..... p.302

##### 07.06.07. DR7

2018

Décision modificative de la décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées - 25/04/2018 - - DEC181374INP..... p.303

##### 07.06.10. DR11

###### 07.06.10.09. 2017

Décision portant ajout de l'INRIA en qualité de tutelle de l'unité de service et de recherche n°3758 intitulée « Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD) » - 17/07/2017 - - DEC172368INSMI..... p.304

##### 07.06.11. DR12

2018

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7342 intitulée Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre - 17/04/2018 - - DEC181416DR12..... p.305

##### 07.06.16. DR17

2018

Décision portant modification de la décision DEC161222DGDS portant renouvellement de la fédération de recherche n°2488 intitulée « Institut de recherche en sciences et techniques de la ville (IRSTV) » - 05/04/2018 - - DEC180882INSIS..... p.306

##### 07.06.19. DR20

2018

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7321 intitulée Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG) - 26/04/2018 - - DEC181547DR20..... p.307

##### 07.06.20. Administration centrale

2018

Décision portant modification de la décision DEC153367DAJ relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription - 26/04/2018 - - DEC180030DAJ..... p.308

**DEC181030DAJ**

Décision portant fin de fonctions de M. Eric Buffenoir aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ portant nomination de M. Eric Buffenoir aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision DEC181047DRH du 14 mars 2018 ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Il est mis fin aux fonctions de M. Eric Buffenoir, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2018

Le président - directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13



DEC181294DAJ

**Décision arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection au conseil scientifique du CNRS****LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 9 février 2010 modifié fixant les modalités d'élection au conseil scientifique du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180191DAJ du 25 janvier 2018 fixant le calendrier de l'élection au conseil scientifique du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180752DAJ du 19 février 2018 fixant la composition d'une commission électorale pour l'élection au conseil scientifique du CNRS ;

**Vu** les relevés de décisions de la commission électorale en date des 27 mars et 5 avril 2018 ;

**DECIDE :**

**Art. 1 :** La liste électorale définitive pour l'élection du conseil scientifique du CNRS proposée par la commission électorale est arrêtée le 5 avril 2018, conformément à l'article 7 de l'arrêté du 9 février 2010 susvisé.

**Art. 2 :** La présente liste électorale est consultable au siège du CNRS à la DAJ/CARE au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS : [www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections).

**Art. 3 :** La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 avril 2018

Antoine PETIT



Le président-directeur général

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13



DEC181295DAJ

**Décision arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS****LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 9 février 2010 modifié fixant les modalités d'élection au conseil scientifique du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode de l'élection et le fonctionnement des conseils scientifiques d'institut ;

**Vu** la décision DEC180192DAJ du 25 janvier 2018 fixant le calendrier de l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180753DAJ du 19 février 2018 fixant la composition d'une commission électorale pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS ;

**Vu** les relevés de décisions de la commission électorale en date des 27 mars et 5 avril 2018;

**DECIDE :**

**Art. 1 :** La liste électorale définitive pour l'élection des conseils scientifiques d'institut proposée par la commission électorale est arrêtée le 5 avril 2018, conformément à l'article 4 de la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 susvisée.

**Art. 2 :** La présente liste électorale est consultable au siège du CNRS à la DAJ/CARE au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS : [www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections).

**Art. 3 :** La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 avril 2018

Antoine PETIT



Le président-directeur général

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Méglie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13



**Décision modifiant la décision n° 170721SGCN du 23 février 2017 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique**

Le Président-directeur général,

**Vu**, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu**, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC130387SGCN du 15 février 2013 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC18017DAJ du 18 JANVIER 2018 portant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

## DÉCIDE

**Art. 1<sup>er</sup>** – Monsieur Nicolas ADELL, Maître de conférence, est nommé membre du bureau de la section 38 – « Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines », en remplacement de Monsieur Jean-Pierre HASSOUN, démissionnaire.

**Art. 3** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 AVRIL 2018

Antoine PETIT

*Pour le président-directeur général et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

*Marie-Claude LABASTIE*



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

DEC181388DR01

**Décision portant nomination de Mme Céline DIETRICH aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8253 intitulée Institut Necker Enfants Malades - Centre de médecine moléculaire (INEM)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS portant création de l'unité mixte UMR8253 intitulée Institut Necker Enfants Malades - Centre de médecine moléculaire (INEM) et nommant M. Xavier NASSIF en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 12 juillet 2017 ;

Considérant que **Mme Céline DIETRICH** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Inserm du 21 au 25 novembre, puis les 5 et 6 décembre 2016,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Mme Céline DIETRICH**, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8253 intitulée Institut Necker Enfants Malades - Centre de médecine moléculaire (INEM), à compter du 13 juillet 2017.

**Mme Céline DIETRICH** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Céline DIETRICH** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 5 octobre 2017

Le directeur de l'UMR8253  
Xavier NASSIF



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif



Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes



Visa de Marie-Pascale MARTEL, déléguée régionale Inserm Paris 5

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
  
Nicolas JEANJEAN

DEC181514DR01

**Décision portant nomination de Mme Dominique ZELISZEWSKI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8030 intitulée Génomique métabolique**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8030 intitulée Génomique métabolique et nommant M. Marcel SALANOUBAT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 8 décembre 2017 ;

Considérant que **Mme Dominique ZELISZEWSKI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du 12 au 14 novembre, puis du 11 au 13 décembre 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Mme Dominique ZELISZEWSKI**, CRCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8030 intitulée Génomique métabolique, à compter du 9 décembre 2017.

**Mme Dominique ZELISZEWSKI** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

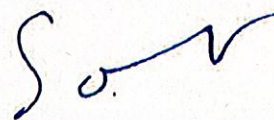


Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Dominique ZELISZEWSKI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 19 janvier 2018

Le directeur de l'UMR8030  
Marcel SALANOUBAT



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif  
Pour la Déléguée régionale  
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale  
en charge du service mutualisé d'Ile-de-France

Eric CHAREYRE

Visa de Patrick CURMI, président de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne (UEVE)



DEC181580DR01

## Décision portant modification des membres nommés au conseil de service de la délégation régionale Paris-Villejuif

### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort-David, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif ;

**Vu** la décision DEC160944DR01 du 18 avril 2016 portant création d'un conseil de service à la délégation Paris-Villejuif ;

**Vu** la décision du 18 avril 2016 portant nomination des membres du conseil de service de la délégation Paris-Villejuif ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup> : Fin de mandat de membres nommés

I. Au 31 août 2017, il a été mis fin au mandat de Monsieur Frédéric Curaut du fait de son départ de la délégation.

II. Il a été mis fin le 29 novembre 2017 au mandat de Monsieur Mathieu Poirot, démissionnaire.

#### Article 2 : Nomination

I. Monsieur Christophe Mariaud est nommé membre du conseil de service de la délégation Paris-Villejuif depuis le 13 octobre 2017.

II. A compter du 2 mai 2018, Madame Cécile Aït-Kaci, responsable du service des ressources humaines, est nommée membre du conseil de service de la délégation Paris-Villejuif. En cas d'absence, Madame Cécile Aït-Kaci est remplacée par Monsieur Laurent Bernard, responsable adjoint du service des ressources humaines.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif

**Article 3 : Composition du collège des membres nommés**

Madame Cécile Aït-Kaci ou Monsieur Laurent Bernard, Madame Vanessa Ferrez, Monsieur Christophe Mariaud, Madame Vololonirina Raharifiringa et Monsieur Baptiste Villain composent le collège des membres nommés.

**Article 4 : Durée de mandat**

Comme les membres nommés le 18 avril 2016, le mandat des membres mentionnés à l'article 2 expire le 18 avril 2020.

Fait à Villejuif, le **04 MAI 2018**

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale



Clarisse LEFORT-DAVID

DEC181376INSHS

**Décision portant cessation de fonctions Mme Sandrine LEVEQUE, directrice adjointe et nomination de Mme Isabelle SOMMIER, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP).**

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) et nommant M. Jean-Louis Briquet directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Sandrine Lévêque, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2018.

II. A compter de cette même date, Mme Isabelle Sommier, Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2018.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **26 AVR. 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC181242DR01

Décision portant cessation de fonctions de Mme Delphine ROLLAND, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'unité UPR299 intitulée Centre d'Etudes Himalayennes (CEH)

## LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC140416DR03 du 29 janvier 2014 portant nomination de **Mme Delphine ROLLAND** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par **Mme Delphine ROLLAND**, dans l'unité du CNRS UPR299 à compter du 31 mars 2018.

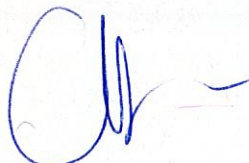
**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 3 avril 2018

Le directeur de l'UPR299  
Philippe RAMIREZ



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif



DEC180715INP

**Décision portant cessation de fonctions de M. Carlo Sirtori et nomination de M. Cristiano Ciuti, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7162 intitulée Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques (MPQ)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 19 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

**Vu** l'avis du Conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord de l'Université Paris-Diderot ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Carlo Sirtori, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions à compter du 31 mars 2018

II. A compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, M. Cristiano Ciuti, professeur des universités de classe exceptionnelle à l'Université Paris-Diderot, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2018.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 mars 2018

Le président - directeur général  
Antoine Petit

DEC181233INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Paul Zuniga, directeur, de Mme Fanny Cosandey et de Mathieu Marraud, directeurs adjoints, et nomination de M. Thomas Le Roux aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Béatrice Delaurenti aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8558 intitulée Centre de recherches historiques (CRH)**

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8558 intitulée Centre de recherches historiques (CRH) et nommant M. Florent Brayard, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC151506INSHS en date du 16 juillet 2015 portant nomination de M. Mathieu Marraud aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 8558 intitulée Centre de recherches historiques (CRH) ;

**Vu** la décision DEC161739INSHS en date du 27 juillet 2016 portant nomination de M. Jean-Paul Zuniga aux fonctions de directeur, et de Mme Fanny Cosandey aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 8558 intitulée Centre de recherches historiques (CRH) ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Paul Zuniga, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

II. A compter de cette même date, M. Thomas Le Roux, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2018.

III. A compter de cette même date, Mme Béatrice Delaurenti, maître de conférences à l'EHESS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2018.

IV. Il est mis fin aux fonctions de M. Mathieu Marraud et de Mme Fanny Cosandey, directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

##### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 avril 2018

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC180918DR04

Décision portant nomination de M. Arnaud JEROME aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Patrick GEORGES, directeur de l'unité UMR8501, à compter du 01/01/2015 ;

**Vu** l'attestation de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur « industrie et recherche » option « détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules » délivrée à M. Arnaud JEROME le 7 octobre 2014 par SGS ;

DECIDE :

**Article 1er : Nomination**

M. Arnaud JEROME, AI, est nommé personne compétente en radioprotection à compter du 01/01/2017. La date d'expiration de l'attestation est le 03/10/2019.

**Article 2 : Missions**

M. Arnaud JEROME exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Arnaud JEROME sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 28 février 2018

Le directeur d'unité  
Patrick GEORGES

Pour le CNRS,  
Visa de la déléguée régionale  
Marie-Hélène PAPILLON

Pour l'Institut d'Optique Graduate School,  
Visa du Directeur Général  
Jean-Louis MARTIN



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr



DEC180944INSU

**Décision portant nomination de M. Laurent VIBERT, aux fonctions de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Laurent VIBERT, Ingénieur de Recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président-Directeur Général pour l'institut National des Sciences de l'Univers, du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 31 décembre 2018. Sa mission a pour objet d'appuyer la cellule « Espace » pour toutes actions relevant de son domaine de compétence, et en particulier en ce qui concerne le développement et l'exploitation des systèmes d'information. Ce système d'information, développé et exploité dans le cadre des différentes missions spatiales, permet à la direction de l'INSU de suivre l'ensemble des activités de recherche spatiale dans ses unités. De plus, sa mission sera menée en lien avec les quatre domaines thématiques de l'institut, le directeur adjoint technique, le directeur adjoint administratif ainsi qu'avec les différents services du CNRS responsables de la gestion des contrats CNES. En lien avec le CNES et les communautés utilisatrices de données à l'INSU, il contribuera également aux réflexions en cours concernant le développement des segments sol des missions spatiales.

Pour l'exercice de cette mission, M. Laurent VIBERT demeure affecté à l'unité mixte de recherche n°8617 intitulée « Institut d'Astrophysique Spatiale » (IAS), dont l'adresse est : IAS, Université Paris-Sud, Bâtiment 121, 91405 ORSAY.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 31 décembre 2018, M. Laurent VIBERT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Sud (DR04).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **13 AVR. 2018**

Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

**DEC180389DR06**

**Décision portant nomination de M. Richard LAINE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP).**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7274 intitulée LRGP et nommant Monsieur Laurent FALK en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22 mars 2018 ;

Considérant que M. Richard LAINE, ingénieur d'études, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS **du 13 au 17 décembre 2001 et du 4 au 8 février 2002**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Richard LAINE, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7274 intitulée LRGP, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

M. Richard LAINE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Richard LAINE, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 23 mars 2018

Le directeur de l'unité  
Laurent FALK

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Muriel Sinanidès

Visa du Président d'Université de Lorraine  
Pierre MUTZENHARDT

**DEC180379DR06**

**Décision portant nomination de M. Dominique SCHLOUPT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7118 intitulée ATILF et nommant Monsieur Alex BOULTON en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 06/02/2018 ;

Considérant que M. Dominique SCHLOUPT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS **les 24, 25 et 26 octobre 2000 et les 14, 15 et 16 novembre 2000**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Dominique SCHLOUPT, technicien de classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7118 intitulée ATILF, à compter du 01/01/2018.

M. Dominique SCHLOUPT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Dominique SCHLOUPT, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 06/02/2018

Le directeur de l'unité  
**Alex BOULTON**

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
**Muriel Sinanidès**

Visa du Président d'Université de Lorraine  
**Pierre MUTZENHARDT**

**DEC180382DR06**

**Décision portant nomination de Mme Odile Barrès aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7359 intitulée GéoRessources**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC1711276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'UMR7359, intitulée GéoRessources dont le directeur est M. Jacques PIRONON ;

**Vu** l'avis de la CLHSCT de l'unité en date du 20 mars 2018 ;

Considérant que Mme Odile Barrès a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine, **du 04 au 06 avril 2006 et du 16 au 18 mai 2006,**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Odile Barrès, ingénieur de recherches, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7359 intitulée GéoRessources, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Mme Odile Barrès exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Odile Barrès, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 21 mars 2018

Le directeur de l'unité  
Jacques PIRONON

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Muriel Sinanidès

Visa du Président d'Université de Lorraine  
Pierre MUTZENHARDT

**DEC180390DR06**

**Décision portant nomination de M. Francis BAROS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP).**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7274 intitulée LRGP et nommant Monsieur Laurent FALK en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22 mars 2018

Considérant que M. Francis BAROS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS **du 20 au 22 mai 2008 et du 3 au 5 juin 2008**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Francis BAROS, chargé de recherches, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7274 intitulée LRGP, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

M. Francis BAROS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Francis BAROS, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 22 mars 2018

Le directeur de l'unité  
**Laurent FALK**

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
**Muriel Sinanidès**

Visa du Président d'Université de Lorraine  
**Pierre MUTZENHARDT**

**DEC180391DR06**

**Décision portant nomination de M. Alain CHENU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7563 intitulée Laboratoire Energie et Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA).**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7563 intitulée LEMTA et nommant Monsieur Pascal BOULET en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 23/02/2018

Considérant que M. Alain CHENU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS **du 3 février au 11 mars 2004**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Alain CHENU, ingénieur d'études hors classe, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7563 intitulée LEMTA, à compter du 26/02/2018.

M. Alain CHENU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alain CHENU, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 26/02/2018

Le directeur de l'unité  
Pascal BOULET

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Muriel Sinanidès

Visa du Président d'Université de Lorraine  
Pierre MUTZENHARDT

**DEC180395DR06**

**Décision portant nomination de M. Marc QUINTERNET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS2008 intitulée Ingénierie – Biologie – Santé Lorraine (IBSLor).**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 171285DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité mixte n° 2008 intitulée IBSLor et nommant Monsieur Youri MOTORINE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22 janvier 2018 ;

Considérant que M. Marc QUINTERNET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention **organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine, du 20 au 22 mai 2014 ainsi que du 10 au 13 juin 2014, à Vandœuvre-lès-Nancy**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Marc QUINTERNET, ingénieur de recherches, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS2008 intitulée IBSLor, à compter du 24 janvier 2018.

M. Marc QUINTERNET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Marc QUINTERNET, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 23 janvier 2018

Le directeur de l'unité  
Youri MOTORINE

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Muriel Sinanidès

Visa du Président d'Université de Lorraine  
Pierre MUTZENHARDT

**DEC180378DR06**

**Décision portant nomination de M. Jean-Paul MOULIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME).**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 173303DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7564 intitulée LCPME et nommant Monsieur Alain WALCARIUS en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 24/01/2018

Considérant que M. Jean-Paul MOULIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS **en 1993**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Jean-Paul MOULIN, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7375 intitulée LCPME, à compter du 25 janvier 2018.

M. Jean-Paul MOULIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Paul MOULIN, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 25/01/2018

Le directeur de l'unité  
**Alain WALCARIUS**

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
**Muriel Sinanidès**

Visa du Président d'Université de Lorraine  
**Pierre MUTZENHARDT**



DEC172990DR07

**Décision portant nomination de M. Bernard GAUTHEY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques »****LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision **DEC162988INC** du 20 janvier 2016, approuvant le renouvellement de l'unité **UMR5280**, intitulée « **Institut des Sciences Analytiques** »

**Vu** la décision **DEC172793INC** du 19 Octobre 2017 portant nomination de **M. Christophe MORELL**, directeur par intérim de l'unité **UMR5280**, intitulée « **Institut des Sciences Analytiques** »

**Vu** l'avis du conseil de l'**UMR5280**<sup>1</sup> en date du ---- / ---- / ----- ;

Considérant que **M. Bernard GAUTHEY** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 16, 17 octobre et 6, 7, 8 novembre 2017**.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Bernard GAUTHEY**, *ingénieur d'étude*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein l'**UMR5280** intitulée « **Institut des Sciences Analytiques** », à compter du 02 janvier 2018

**M. Bernard GAUTHEY** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **M. Bernard GAUTHEY** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18/12/2017

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du partenaire  
Ecole normale supérieur de LyonVisa du partenaire  
Université Claude Bernard Lyon 1

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Délégation  
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein  
BP 61335  
69609 Villeurbanne cedex  
T 04 72 44 56 00  
F 04 78 89 47 69

DEC181191DR08

**Décision portant nomination de M. Esteban LE MOING aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO et nommant M. Lionel MERCURY en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire en date du 09 décembre 2015 ;

Considérant que M. Esteban LE MOING a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône-Auvergne du 23 mars au 13 avril 2016 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Esteban LE MOING, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, à compter du 21 décembre 2017 ;

M. Esteban LE MOING exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistant de Prévention, M. Esteban LE MOING, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 26 mars 2018

Le Directeur de l'unité  
Lionel MERCURY

Visa du Président de l'Université d'Orléans  
M. Ary BRUAND

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS  
Mme Marion BLIN

DEC181189DR08

**Décision portant nomination de Mme Marielle HATTON aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO et nommant M. Lionel MERCURY en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire en date du 13 septembre 2012 ;

Considérant que Mme Marielle HATTON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Centre limousin Poitou-Charentes du 23 septembre au 24 octobre 2008 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Marielle HATTON, Technicienne, est nommée aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, à compter du 21 décembre 2017 ;

Mme Marielle HATTON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistante de Prévention, Mme Marielle HATTON, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 26 mars 2018

Le Directeur de l'unité  
Lionel MERCURY

Visa du Président de l'Université d'Orléans  
M. Ary BRUAND

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS  
Mme Marion BLIN

DEC181105DR08

**Décision portant nomination de Mme Magali LALLEMAND aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI et nommant M. Jean-Marc BERJEAUD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 7267 en date du 31 janvier 2012 ;

Considérant que Mme Magali LALLEMAND a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Ile-de-France Sud du 19/01/20015 au 25/11/2005.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Magali LALLEMAND, Assistante d'Ingénieur, est nommée aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI, à compter du 01 janvier 2018.

Mme Magali LALLEMAND, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistante de Prévention, Mme Magali LALLEMAND, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 26 mars 2018

Le directeur de l'unité  
Jean-Marc BERJEAUD

Visa du Président de l'Université de Poitiers  
Monsieur Yves JEAN

Visa de la Déléguée Régionale par Intérim du CNRS  
Madame Marion BLIN

DEC181104DR08

**Décision portant nomination de Mme Maryline RAIMOND aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI et nommant M. Jean-Marc BERJEAUD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 7267 en date du 31 décembre 2012 ;

Considérant que Mme Maryline RAIMOND a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Ile-de-France Sud du 19/01/20015 au 25/11/2005.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Maryline RAIMOND, Ingénieure d'Etudes, est nommée aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI, à compter du 01 janvier 2018

Mme Maryline RAIMOND, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistante de Prévention, Mme Maryline RAIMOND, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.



**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 26 mars 2018

Le directeur de l'unité  
Jean-Marc BERJEAUD

Visa du Président de l'Université de Poitiers  
Monsieur Yves JEAN

Visa de la Déléguée Régionale par Intérim du CNRS  
Madame Marion BLIN

DEC181195DR08

**Décision portant nomination de M. Stéphane SAILLET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO et nommant M. Lionel MERCURY en qualité de directeur ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées et sources radioactives non scellées* » délivré à M. Stéphane SAILLET le 13 avril 2017 par l'Université de Caen Normandie ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire du 30 novembre 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Stéphane SAILLET, Chargé de Recherche, est nommé personne compétente en radioprotection jusqu'au 08 juin 2022.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Stéphane SAILLET exerce les missions prévues aux articles R.4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Stéphane SAILLET sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 26 mars 2018

Le Directeur d'Unité  
Lionel MERCURY

Visa du Président de l'Université d'Orléans  
M. Ary BRUAND

Date 10 avril 2018

Visa de la Déléguée Régionale par Intérim du CNRS  
Mme Marion BLIN

Date 17 avril 2018

DEC181252DR08

**Décision portant nomination de M. Sébastien BOUILLON aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI.**

## **LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC171286DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI et nommant Mme Catherine BESSADA en qualité de directrice ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées et non scellées* » délivré à M. Sébastien BOUILLON le 23 novembre 2017 par INSTN CEA ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 12 mars 2018 ;

## **DECIDE :**

### **Article 1er : Nomination**

M Sébastien BOUILLON, Ingénieur d'Etudes, est nommé personne compétente en radioprotection à partir du 13 mars 2018 jusqu'au 16 novembre 2022.

### **Article 2 : Missions**

M Sébastien BOUILLON exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

### **Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M Sébastien BOUILLON sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 16 avril 2018

La Directrice de l'Unité  
Catherine BESSADA

Visa de la Déléguée Régionale par intérim du CNRS  
Marion BLIN

DEC181249DR08

**Décision portant nomination de M. Sébastien BOUILLON aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et irradiation » - CEMHTI.**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171286DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI et nommant Mme Catherine BESSADA en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 12 mars 2018 ;

Considérant que M Sébastien BOUILLON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université d'Orléans du 12 juin au 09 septembre 2014,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M Sébastien BOUILLON, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité du CNRS l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI, à compter du 13 mars 2018.

M. Sébastien BOUILLON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistant de Prévention, M. Sébastien BOUILLON est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 16 avril 2018

La Directrice de l'Unité  
Catherine BESSADA

Visa de la Déléguée Régionale par Intérim du CNRS  
Mme Marion BLIN

DEC181401INSHS

**Décision portant nomination de M. François Bouhet aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de service n°3390 intitulée « Institut Européen de données financières- EUROFIDAI »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC150217INSHS en date du 16 février 2015 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée Institut Européen de données financières-Eurofidai;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des Sciences humaines et Sociales ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. François Bouhet Ingénieur d'étude hors classe, est nommé directeur adjoint de l'unité propre de service n°3390 intitulée Institut Européen de données financières-EUROFIDAI, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 pour la durée fixée dans la décision DEC150217INSHS portant renouvellement de l'unité en remplacement de M. Bernard Rapacchi, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**23 AVR. 2018**

Le président - directeur général

Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90



DEC180544DR12

**Décision portant nomination de Mme Magali BEBIEN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille Luminy**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n°171276DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Philippe PIERRE, directeur de l'UMR7280;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées et sources radioactives non scellées délivré à Mme Magali BEBIEN le 09 septembre 2016 par RadioProtection Compétences et Services ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire du 20/02/2018.

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Magali BEBIEN, CRCN, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 09 septembre 2016.

**Article 2 : Missions**

Mme Magali BEBIEN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Magali BEBIEN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 22/02/2018

Le directeur d'unité  
M. Philippe PIERRE

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université  
M. Yvon BERLAND

Visa du délégué régional de l'INSERM  
M. Dominique NOBILE

DEC180550DR12

**Décision portant nomination de Mme Valérie PRIMA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FRE3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée.**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n° 171283DGDS du 21 décembre 2017 nommant Mme Marie-Thérèse GUIDICI-ORTICONI directrice de l'unité FR3479 ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives non scellées* » délivré à Mme Valérie PRIMA le 23 octobre 2015 par l'APAVE ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire 01/02/2018.

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Valérie PRIMA, Assitante Ingénieure, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 04 septembre 2015.

**Article 2 : Missions**

Mme Valérie PRIMA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Valérie PRIMA sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 05/02/2018

Le directeur d'unité  
Mme Marie-Thérèse GUIDICI-ORTICONI

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université  
M. Yvon BERLAND

DEC180545DR12

**Décision portant nomination de M. Christophe VERTHUY aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille Luminy**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n°171276DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Philippe PIERRE, directeur de l'UMR7280;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées délivré à M. Christophe VERTHUY le 03 décembre 2015 par l'APAVE ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire du 20/02/2018.

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Christophe VERTHUY, IEHC, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 03 novembre 2015.

**Article 2 : Missions**

M. Christophe VERTHUY exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Christophe VERTHUY sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 22/02/2018

Le directeur d'unité  
M. Philippe PIERRE

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université  
M. Yvon BERLAND

Visa du délégué régional de l'INSERM  
M. Dominique NOBILE

DEC180550DR12

**Décision portant nomination de M. Yohann DUVERGER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FRE3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée.**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n° 171283DGDS du 21 décembre 2017 nommant Mme Marie-Thérèse GUIDICI-ORTICONI directrice de l'unité FR3479 ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives non scellées* » délivré à M. Yohann DUVERGER le 23 octobre 2015 par l'APAVE ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire 01/02/2018.

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Yohann DUVERGER, IEHC, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 04 septembre 2015.

**Article 2 : Missions**

M. Yohann DUVERGER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Yohann DUVERGER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 05/02/2018

Le directeur d'unité  
Mme Marie-Thérèse GUIDICI-ORTICONI

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université  
M. Yvon BERLAND



DEC180546DR12

**Décision portant nomination de M. Vasile HERESANU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n° 171276DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Pierre MULLER directeur de l'unité UMR7325;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées* » délivré à M. Vasile HERESANU le 03 décembre 2015 par l'APAVE ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire 22 mars 2016.

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Vasile HERESANU, Ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 03 novembre 2015.

**Article 2 : Missions**

M. Vasile HERESANU exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Vasile HERESANU sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 9 février 2018

Le directeur d'unité  
M. Pierre MULLER

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université  
M. Yvon BERLAND

DEC18054DR12

**Décision portant nomination de Mme Pascale KELLER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n° 171276DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Cristinel DIACONU directeur de l'unité UMR7346 ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives non scellées* » délivré à Mme Pascale KELLER le 23 octobre 2015 par l'APAVE ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire 01/01/2018.

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Pascale KELLER, Ingénieur de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 04 septembre 2015.

**Article 2 : Missions**

Mme Pascale KELLER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Pascale KELLER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 12 février 2018

Le directeur d'unité  
M. Cristinel DIACONU

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université  
M. Yvon BERLAND

DEC180601INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de M. David Lefevre et de Mme Armelle Gardeisen et nomination de Mme Réjane Roure, directrice par intérim et de M. Christophe Pellecuer, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5140 intitulée Archéologie des sociétés méditerranéennes**

## LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5140 intitulée Archéologie des sociétés méditerranéennes et nommant M. David Lefevre, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

I. Il est mis fin aux fonctions de M. David LEFEVRE, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire et de Mme Armelle GARDEISEN directrice adjointe, appelée à d'autres fonctions, à compter du 5 mars 2018.

II. A compter de cette même date, Mme Réjane ROURE, maître de conférences à l'université Paul Valéry, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2018.

III. M. Christophe PELLECUER, Conservateur en chef au Ministère de la Culture et de la Communication, est nommé directeur adjoint par intérim jusqu'au 31 août 2018.

### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **27 AVR. 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC181325DR13

**Décision portant nomination de M. Saïd TAHIR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5221 intitulée L2C.****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°5221 intitulée L2C et nommant M. Pierre LEFEBVRE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5221<sup>1</sup> en date du 20/09/2017 ;

Considérant que M. Saï TAHIR a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par L'Université de Montpellier du 24/11/2017 au 15/12/2017.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Saïd TAHIR, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5221 intitulée L2C, à compter du 03/04/2018

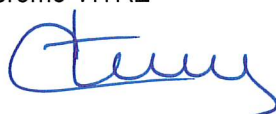
M. Saïd TAHIR, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Saïd TAHIR, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

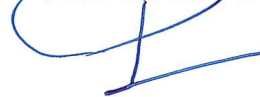
Fait à Montpellier, le 03/04/2018

Visa du délégué régional du CNRS  
Jérôme VITRE



Visa du Président de l'Université de Montpellier

Le directeur de l'unité  
Pierre LEFEBVRE



**Pierre LEFEBVRE**  
Directeur du L2C

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC170234INSU

**Décision portant nomination de M. Jean-Luc ESTIVALEZES aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°3667 intitulée « Calcul en Midi-Pyrénées » (CALMIP)**

LA PRESIDENTE,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3667 intitulée « Calcul en Midi-Pyrénées » (CALMIP) ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**

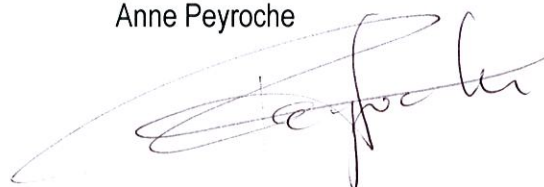
1.1 Il est mis fin aux fonctions de M. Boris DINTRANS, directeur de l'unité mixte de service n°3667 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

1.2 A compter de cette même date, M. Jean-Luc ESTIVALEZES, Maître de recherche à l'ONERA, est nommé directeur de l'unité mixte de service n°3667 intitulée « Calcul en Midi-Pyrénées » (CALMIP) jusqu'au terme du mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**13 DEC. 2017**La présidente  
Anne Peyroche

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90



**DEC181437DR14**

Décision  
portant cessation d'activité  
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de  
sécurité dans une unité du CNRS  
(Assistant de Prévention – Ex ACMO)

---

Vu la décision n° DEC132442DR14 nommant Alexandre TESTE, Assistant de Prévention, au 1<sup>er</sup> décembre 2012 ;

Il est mis fin, à compter du 30 avril 2018, aux fonctions d'Assistant de Prévention exercées par Alexandre TESTE au sein de la Délégation Midi-Pyrénées.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 17 avril 2018

L'Assistant de Prévention

Le Délégué Régional du CNRS



DEC180275INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Béatrice MILARD et de Mme Galia VALTCHINOVA, directrices adjointes, et de MM. Emmanuel EVENO et Mohamed GAFSI, directeurs adjoints, et nomination de Mme Sinda HAOUES-JOUVE et de M. Florent CHAMPY, directrice adjointe et directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5193 intitulée Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires (Lisst)

## LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** l'arrêté du 17 janvier 2018 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5193 intitulée Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires et nommant M. Olivier Pliez directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

I. Il est mis fin aux fonctions de Mmes Béatrice MILARD et Galia VALTCHINOVA, et de MM. Emmanuel EVENO et Mohamed GAFSI, directrices adjointes et directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, appelés à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

II. A compter de cette même date, Mme Sinda HAQUEST-JOUVE, maître de conférences à l'Université Toulouse Jean Jaurès, et M. Florent CHAMPY, directeur de recherche au CNRS, sont nommés directrice adjointe par intérim et directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2018.

### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90



## Lettre de cadrage des Assistants de Prévention du CNRS

MONSIEUR STEPHANE CALGARO, AI

N° BO CNRS : DEC181439DR14

Monsieur,

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'assistants de prévention.

### 1. Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter cette fonction à laquelle vous avez été nommé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret précité, vous exercez cette fonction auprès de Monsieur Christophe GIRAUD, Délégué Régional CNRS Midi-Pyrénées, et de ce fait, vous recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, une décision portant nomination vous a été remise le 20 avril 2018 ; une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

### 2. Champ de compétence

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 modifié précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller Monsieur Christophe GIRAUD dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service et le chef d'établissement ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail ;
- l'approfondissement, dans le service, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue du registre de santé et de sécurité de l'unité (du service).

Dans ce cadre :

Vous êtes associé aux travaux du CHSCT de votre unité ou, à défaut, aux travaux du conseil de laboratoire amené à traiter au moins annuellement des questions de santé et sécurité au travail.

Vous devez être informé de tout évènement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène et la sécurité.

Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention et de sécurité.

Vous proposez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des conseillers de prévention (IRPS de la délégation régionale pour le CNRS et Ingénieurs hygiène et sécurité pour l'université) et des inspecteurs santé sécurité au travail.

Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents. Vous assurez la bonne tenue du registre santé et sécurité au travail.

Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement d'accueil.

Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures.

En application de l'article 15-1 du décret précité, vous êtes associé à l'établissement de la fiche des risques professionnels et à sa mise à jour périodique par le médecin de prévention ainsi qu'à la mise en place des fiches Individuelles d'exposition.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, vous, devez être associé à la démarche ainsi qu'à l'élaboration du document unique.

### 3. Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront annuellement dispensées.

### 4. Lien hiérarchique et périmètre d'action

Vous êtes placé auprès de Monsieur Christophe GIRAUD, Délégué Régional, et avez une compétence sur les bâtiments de la délégation situés au 16, avenue Edouard Belin 31055 Toulouse Cedex .4.

### 5. Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention du CNRS de la délégation régionale, de l'Université ainsi qu'avec le Médecin de prévention qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez, par ailleurs, vos fonctions en relation avec tous les autres acteurs locaux de la prévention concourant à l'amélioration des conditions de travail. Vous serez également amené à entrer en relation avec d'autres acteurs tels que les assistants de service social du personnel, les services des ressources humaines, les services de logistique et de formation, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

### 6. Moyens

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 10 % de votre temps dédié à la prévention.

---

<sup>1</sup> Décret 11°2001-1016 du 5 novembre 2001 création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

Je vous remercie de votre implication au service de la protection quotidienne des agents.

Fait à Toulouse, le 17 avril 2018

L'Assistant de Prévention

Le Délégué Régional du CNRS  
Délégation Midi-Pyrénées

DEC180986INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de M. Xavier Arnauld de Sartre et nomination de Mme Sylvie Clarimont, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5319 intitulée UMR PASSAGES**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant création de l'unité mixte de recherche n° 5319 intitulée Passages et nommant Mme Béatrice Collignon, directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 25 janvier 2018, Mme Sylvie CLARIMONT, professeur des universités à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2018, en remplacement de M. Xavier ARNAULD de SARTRE appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC180923INSHS

**Décision portant nomination de M. Rémy Chapoulie aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n° 3657 intitulée ARCHEOVISION - SHS – 3D****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement des unités mixtes de service et notamment de l'UMS n°3657 intitulée *ARCHEOVISION-SHS-3D* et nommant M. Jean-François BERNARD directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC172500INSHS en date du 11 octobre 2017 portant nomination de Mme Gaëlle BUJAN aux fonctions de directrice par intérim de l'UMS3657 – ARCHEOVISION – SHS – 3D jusqu'au 28 février 2018 ;

**Vu** la décision DEC180923INSHS en date du 26 mars 2018 portant prolongation de la nomination de Mme Gaëlle BUJAN jusqu'au 31 mars 2018 ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M. Rémy Chapoulie, professeur des universités à l'Université Bordeaux Montaigne, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, pour la durée fixée dans la décision DEC151298DGDS portant renouvellement de l'UMS3657.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC181314DR15

**Décision portant nomination de Mme Isabelle PIANET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n°151290DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. Pierre GUIBERT, directeur de l'UMR 5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT) ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules, délivré à Mme Isabelle PIANET le 30 mars 2018 par la Société de Radioprotection PROGRAY ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Isabelle PIANET, IRHC, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 30 mars 2018.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

Mme Isabelle PIANET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Isabelle PIANET sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 3 avril 2018

Le directeur d'unité (IRAMAT)  
Pierre GUIBERT

Le directeur du Centre de Recherche en Physique  
Appliquée à l'Archéologie (IRAMAT – CRP2A)  
Rémy CHAPOULIE

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa de la présidente de l'Université Bordeaux Montaigne  
Hélène VELASCO-GRACIET





DEC180422INSHS

**Décision portant nomination de M. Bernard Tallet aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche USR3337 intitulée Amérique Latine UMIFRE16-Mexico.**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC133027DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3337 intitulée Amérique Latine UMIFRE16-Mexico ;

**Vu** la décision DEC171981INSHS en date du 18 juillet 2017 portant nomination de M. Bernard Tallet aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3337 intitulée Amérique Latine UMIFRE16-Mexico ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Bernard Tallet, professeur des universités à l'Université Panthéon-Sorbonne, est nommé directeur de l'unité de service et de de recherche jusqu'au terme du mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **29 MARS 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC181377INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de M. Sébastien Fleuret et nomination de M. Emmanuel Bioteau comme directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6590 intitulée Espaces et sociétés**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6590 intitulée Espaces et sociétés et nommant M. Vincent Gouëset directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC173203INSHS en date du 27 décembre 2017 portant nomination de Mme Emmanuelle Hellier comme directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Sébastien FLEURET, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire.

II. A compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, M. Emmanuel BIOTEAU, maître de conférences à l'Université d'Angers, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2018.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **27 AVR. 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC180271DR18

**Décision portant nomination de Mme Céline SCHULZ aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8576 intitulée Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle**

**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC130747INSB du 29/08/2013 nommant M. Christophe D'Huilst, directeur de l'unité UMR8576;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau « 2 » dans le secteur Industrie option « sources radioactives non scellées » délivré à Mme le Céline SCHULZ par CEFERI Unicaen ;

Vu l'avis du comité, du CRSHCT du 19/01/2018

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Céline SCHULZ, ITA, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 15/10/2017.

**Article 2 : Missions**

Mme Céline SCHULZ exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Céline SCHULZ sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.



Délégation  
Nord Pas de Calais et Picardie

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)  
Espace Recherche et Innovation  
2, rue des Canoniers CS 60009  
59046 LILLE Cedex

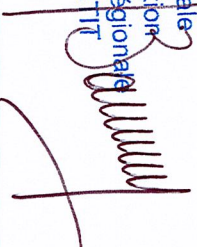
Fait à Lille, le 19/01/2018

Le directeur d'unité  
M. Christophe D'Huist



Visa du (de la) délégué(e) régionale(e) du CNRS  
Françoise PAILLOUS

P/la Déléguée Régionale  
Empêchée par délégation  
L'Adjointe à la Déléguée Régionale  
Bénédicte SAMYN-PETIT



Visa du Président de l'Université de Lille  
Jean-Christophe CAMMART

Pour le Président de l'Université de Lille  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-Martin CABERT



**Décision portant nomination de Mme Magalie SENECHAL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8204 intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision no DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 8204 intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille et nommant M. Camille LOCHT en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Magalie SENECHAL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée les 03-04 novembre et 08 -09 décembre 2016 et les 22-23 juin 2017 à l' ENSCL.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Magalie SENECHAL, (7), est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8204 intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL), à compter du 24/06/2017

Mme Magalie SENECHAL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Magalie SENECHAL, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 07/03/2018

Françoise PAILLOUS  
Visa de la déléguée régionale du CNRS



Le directeur de l'unité  
Camille LOCHT  
**Dr Camille Locht**  
Directeur du CIIL  
INSERM U1019 - CNRS UMR8204  
Univ Lille Nord de France  
Institut Pasteur de Lille

**Décision portant nomination de Madame Séverine LEVILLAIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS 3408 intitulée Unité support CYCERON.****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 122739DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'UMS3408 intitulée Unité Support CYCERON et nommant M. Benoît HAELEWYN en qualité de directeur;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMS 3408<sup>1</sup>;

Considérant que Mme Séverine LEVILLAIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Caen Normandie, du 16/11/2015 au 17/11/2015 et du 14 au 16/12/2015.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Séverine LEVILLAIN, Technicienne de recherche CNRS est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS 3408 intitulée Unité Support CYCERON, pour le Bâtiment CURB situé boulevard Henri Becquerel, 14000 Caen, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Mme Séverine LEVILLAIN, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Séverine LEVILLAIN, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 02/01/2018

Le délégué régional du CNRS  
M. Vincent GOUJON

Le Directeur de l'unité  
M. Benoît HAELEWYN

Visa du Président de l'Université  
de Caen Normandie  
M. Pierre DENISE

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC181403DR19

## Décision portant nomination de Mme Carole GOBIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6614 intitulée CORIA

### LE DIRECTEUR(TRICE),

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 6614 intitulée CORIA et nommant Mme Armelle CESSOU en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 6614<sup>1</sup> ,

Considérant que Mme Carole GOBIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSA de Rouen du 26 au 28 février 2018 et du 26 au 27 mars 2018

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Carole GOBIN, Ingénieure d'étude, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6614 intitulée CORIA à compter du 01/04/2018.

Mme Carole GOBIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Carole GOBIN, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen le 31/03/2018

Le délégué Régional du CNRS  
M. Vincent GOUJON

La Directrice de l'Unité  
Mme Armelle CESSOU

Visa du président de l'Université  
de Rouen Normandie  
M. Joël ALEXANDRE

Visa du Directeur de l'INSA de  
Rouen  
M. Mourad BOUKHALFA

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



**DEC181334DAJ**

Décision portant nomination de M. Philippe Leconte aux fonctions de chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources (DGDR)

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC150663DAJ du 18 février 2015 portant nomination de M. Christophe Coudroy aux fonctions de directeur général délégué aux ressources ;

**Sur** proposition du directeur général délégué aux ressources ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 26 mars 2018, M. Philippe Leconte, ingénieur de recherche, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources, en charge des mutualisations de fonctions du CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 mars 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

DEC180434DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier BORRAZ, directeur de l'unité UMR7116 intitulée « Centre de sociologie des organisations » (CSO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

#### LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR7116, intitulée « Centre de sociologie des organisations » (CSO), dont le directeur est Monsieur Olivier BORRAZ ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Olivier BORRAZ, directeur de l'UMR7116, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier BORRAZ, délégation de signature est donnée à Madame Edith MARTINE, ingénieure d'études 2ème classe, et à Madame Danielle LECRASMEUR, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC17108601DR01 du 1<sup>er</sup> avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

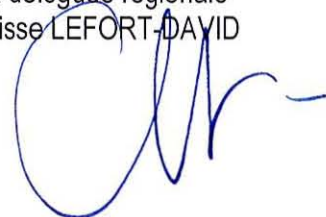
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> octobre 2017

La déléguée régionale  
Clarisse LEFORT-DAVID



---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC173080DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas SAUGER, directeur de l'UMS828 intitulée « Centre de Données Socio-Politiques (CDSP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

#### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l' UMS828, intitulée « Centre de Données Socio-Politiques (CDSP) », dont le directeur est Monsieur Nicolas SAUGER ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas SAUGER, directeur de l'UMS828, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas SAUGER, délégation de signature est donnée à Madame Marie D'ARCIMOLES, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision DEC171221DR01 du 1<sup>er</sup> avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

La déléguée régionale  
Clarisse LEFORT-DAVID



---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC180904DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Frédérique BASSINO, directrice de l'UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord (LIPN) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC173124INS2I du 12 décembre 2017 portant nomination de Madame Frédérique BASSINO aux fonctions de directrice de l'UMR7030 ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Madame Frédérique BASSINO, directrice de l'UMR7030, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

La décision DEC171074DR01 du 1<sup>er</sup> avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> janvier 2018

Pour la Déléguée régionale  
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale  
Sylvain-Karl GOSSELET

La déléguée régionale  
Clarisse LEFORT-DAVID

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC180125DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric MAGNIEZ, directeur de l'UMR8243 intitulée « Institut de recherche en informatique » (IRIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC151291DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'UMR8243, intitulée « Institut de recherche en informatique » (IRIF), dont le directeur est Monsieur Frédéric MAGNIEZ ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric MAGNIEZ, directeur de l'UMR8243, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif



à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric MAGNIEZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Giuseppe CASTAGNA, directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe, et à Madame Odile AINARDI, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision DEC171162DR01 du 1<sup>er</sup> avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> janvier 2018

  
La déléguée régionale  
Clarisse LEFORT-DAVID

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC181169DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8548 intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité 8548, intitulée « Laboratoire d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure (DI ENS) » et nommant M. Ponce directeur et M. Pointcheval directeur adjoint de cette unité ;

**Vu** la décision DEC173125INS2I du 12 décembre 2017, nommant M. David Pointcheval directeur et M. Pierre Senellart directeur adjoint, de l'unité mixte de recherche UMR8548 intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure (DI ENS) ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Pierre Senellart, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Senellart, délégation est donnée à Mme Sophie Jaudon, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pleire et Marie Curie  
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mars 2018

Le directeur d'unité  
David Pointcheval



David POINTCHEVAL  
Directeur  
Département d'informatique  
DIENS - UMR 8548

DEC181445DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Constantin Bachas, directeur de l'unité UMR8549 intitulée Laboratoire de Physique Théorique de l'ENS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> aout 2016

**Vu** la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8549, intitulée Laboratoire de Physique Théorique de l'ENS, dont le directeur est M. Constantin Bachas ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

A compter du 30 avril 2018, délégation est donnée à M. Constantin Bachas, directeur de l'unité UMR8549, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie  
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Constantin Bachas, délégation de signature est donnée à M. Rémi Monasson, Directeur de Recherche, et M. Denis Bernard, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision DEC161601DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée le 29 avril 2018.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**20 AVR. 2018**

La déléguée régionale  
Véronique Debisschop



DEC181441DR02

**Décision portant délégation de signature à Mme Aïcha Hamdani pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7245 intitulée Molécules de communication et adaptation des microorganismes.**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR7245, intitulée Molécules de communication et adaptation des microorganismes,

**Vu** la décision collective DEC151584DASTR du 15 juillet 2015 portant sur le transfert de gestion des unités du MNHN de la DR 3 à la DR2;

**Vu** la décision DEC163091INEE portant nomination de M. Philippe GRELLIER aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7245 ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Aïcha Hamdani, Technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie  
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ....., le

Le directeur d'unité  
Philippe Grellier

DEC181435DR02

**Décision portant délégation de signature à Mr Philippe Grellier, directeur de l'unité UMR7245 intitulée Molécules de communication et adaptation des microorganismes (MCAM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR7245, intitulée Molécules de communication et adaptation des microorganismes,

**Vu** la décision collective DEC151584DASTR du 15 juillet 2015 portant sur le transfert de gestion des unités du MNHN de la DR 3 à la DR2;

**Vu** la décision DEC163091INEE portant nomination de M. Philippe GRELLIER aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7245 ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Philippe Grellier, directeur de l'unité UMR7245, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie  
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe Grellier, délégation de signature est donnée à Aïcha Hamdani, Technicien de la Recherche, et Christine Maulay-Bailly, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision DEC161769DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prendra fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale  
Véronique Debisschop

DEC173241DR02

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8150 intitulée Centre André Castel**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8150 intitulée Centre André Castel dont le directeur est M. Alexandre Gady ;

**Vu** la décision DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 rattachant l'unité UMR8150 intitulée Centre André Castel à la Délégation Paris B à compter du 1er janvier 2018 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jérémie Koering, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation **PARIS B**

[www.dr2.cnrs.fr](http://www.dr2.cnrs.fr)

16, Rue Pierre et Marie Curie  
75005 PARIS

**T. 01 42 34 94 00**

**F. 01 43 26 87 23**

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jérémie Koering, délégation est donnée à M. Réza Kettouche, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

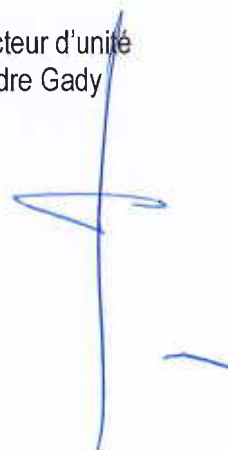
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 avril 2018

Le directeur d'unité  
Alexandre Gady



DEC181318DR04

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122594DAJ approuvant la création, à compter du 01/01/2013, de l'unité MOY1692, intitulée « Direction déléguée à la formation pour les entreprises » ;

**Vu** la décision DEC122595DAJ nommant Madame Edith WILMART directeur de l'unité à compter du 01/01/2013 ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Valérie FOUCHIER, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Madame Edith WILMART

Madame Valérie FOUCHIER



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

**DEC181231DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Madame Elsa CORTIJO*, directeur de l'unité *UMR8212* intitulée *Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement*,  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8212, intitulée « Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement », dont le directeur est Madame Elsa CORTIJO ;

**DÉCIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Elsa CORTIJO, directeur de l'unité UMR8212, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elsa CORTIJO, délégation de signature est donnée à Madame Maud GRENET, ingénieure de recherche, Monsieur François-Marie BREON, chercheur CEA, Monsieur Philippe BOUSQUET, professeur, et Madame Valérie SETTI-MAURICE, assistante ingénieure, et , aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Elsa CORTIJO

Madame Maud GRENET

Monsieur François-Marie BREON

Monsieur Philippe BOUSQUET

Madame Valérie SETTI-MAURICE

DEC181232DR04

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8212, intitulée « Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement », dont le directeur est Madame Elsa CORTIJO ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Maud GRENET, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maud GRENET, délégation est donnée à Monsieur François-Marie BREON, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maud GRENET et de Monsieur François-Marie BREON, délégation est donnée à Monsieur Philippe BOUSQUET, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maud GRENET, de Monsieur François-Marie BREON et de Monsieur Philippe BOUSQUET, délégation est donnée à Madame Valérie SETTI-MAURICE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Madame Elsa CORTIJO

Madame Maud GRENET

Monsieur François-Marie BREON

Monsieur Philippe BOUSQUET

Madame Valérie SETTI-MAURICE



**DEC181317DR04**

**Décision portant délégation de signature à Madame Edith WILMART, directeur de l'unité MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises,**  
**par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC122594DAJ approuvant la création, à compter du 01/01/2013, de l'unité MOY1692, intitulée « Direction déléguée à la formation pour les entreprises » ;
- Vu** la décision DEC122595DAJ nommant Madame Edith WILMART directeur de l'unité à compter du 01/01/2013 ;

**DÉCIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Edith WILMART, directeur de l'unité MOY1692, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Edith WILMART, délégation de signature est donnée à Madame Valérie FOUCHIER, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3** La décision n° DEC172155DR04 du 17/07/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Madame Marie-Hélène PAPIILLON

Madame Edith WILMART

Madame Valérie FOUCHIER

DEC181197DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Marta Torre-Schaub, directrice de l'unité GDR2032, intitulée Regards croisés interdisciplinaires sur le droit, la régulation et le savoir scientifique autour du changement climatique (CLIMALEX), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité GDR2032, intitulée Regards croisés interdisciplinaires sur le droit, la régulation et le savoir scientifique autour du changement climatique (CLIMALEX), dont la directrice est Mme Marta Torre-Schaub ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marta Torre-Schaub, directrice de l'unité GDR2032, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marta Torre-Schaub, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Guy, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du (de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 23 mars 2018

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

DEC181198DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Sophie GUY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2032 intitulée Regards croisés interdisciplinaires sur le droit, la régulation et le savoir scientifique autour du changement climatique**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité GDR2032, intitulée Regards croisés interdisciplinaires sur le droit, la régulation et le savoir scientifique autour du changement climatique (CLIMALEX), dont la directrice est Mme Marta Torre-Schaub ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sophie Guy, IEHC, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mars 2018

La directrice d'unité  
Marta Torre-Schaub

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181204DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Jérôme LOMBARD, directeur de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119 du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8586, intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), dont le directeur est M. Jérôme LOMBARD ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jérôme LOMBARD, directeur de l'unité UMR8586, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme LOMBARD, délégation de signature est donnée à M. Yann RICHARD, PU2 et M. Alexandre HENRY, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Délégation de signature est donnée à M. Paul-Henry Giraud, secrétaire général du GIS Institut des Amériques, Jean-Baptiste Thomas, trésorier du GIS Institut des Amériques et Marion Magnan, responsable administrative du GIS Institut des Amériques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du GIS Institut des Amériques, les actes concernant cette structure hébergée au sein de l'UMR8586.

**Article 4**

La décision DEC180614DR05 du 7 février 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 mars 2018

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

*DEC181365DR06*

Décision portant délégation de signature à M. Désiré SIDIBE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL6000 intitulée Vision pour la Robotique (VIBOT)

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171289DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité ERL6000, intitulée Vision pour la Robotique (VIBOT), dont le directeur est Cédric DEMONCEAUX;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. **Désiré SIDIBE, Maître de Conférence à l'Université de Bourgogne**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon le 09 avril 2018

le directeur d'unité  
Cédric DEMONCEAUX



DEC181362DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Christian LE MERDY, directeur de l'unité FR2011 intitulée Fédération Bourgogne Franche Comté Mathématiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Vu** la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité FR2011, intitulée BFC Mathématiques, dont le directeur est Christian LE MERDY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christian LE MERDY, directeur de l'unité FR2011, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

---

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 09 avril 2018

La déléguée régionale  
Muriel Sinanidès

DEC181364DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Cédric DEMONCEAUX, directeur de l'unité ERL6000 intitulée *Vision pour la Robotique*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Vu** la décision DEC171289DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité ERL6000, intitulée VIBOT, dont le directeur est Cédric DEMONCEAUX ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Cédric DEMONCEAUX, directeur de l'unité ERL6000, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

---

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric DEMONCEAUX, délégation de signature est donnée à M. Désiré SIDIBE, Maître de Conférence à l'Université de Bourgogne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 09 avril 2018

La déléguée régionale  
Muriel Sinanidès

DEC181251DR06

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7502, intitulée IECL, dont le directeur est Xavier ANTOINE;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. **Didier Gemmerlé**, Ingénieur de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Gemmerlé, délégation est donnée à Mme **Laurence Quirot**, Assistant Ingénieur et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Gemmerlé et de Mme Laurence Quirot, délégation est donnée à **Jean Marc Sac-Epée**, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Gemmerlé, de Mme Laurence Quirot, et de Jean Marc Sac-Epée, délégation est donnée à **Mme Camille Laurent-Gengoux**, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 janvier 2018

le directeur d'unité  
Xavier ANTOINE

DEC181250DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Xavier ANTOINE, directeur de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7502, intitulée IECL, dont le directeur est Xavier ANTOINE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Xavier ANTOINE, directeur de l'unité UMR7502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

---

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Xavier ANTOINE**, délégation de signature est donnée à **M. Didier Gemmerlé**, Ingénieur de Recherche, **Mme Laurence Quirot**, Assistant Ingénieur et responsable administrative, **M. Jean Marc Sac-Epée**, Ingénieur de Recherche, **Mme Camille Laurent-Gengoux**, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n°DEC152558DR06 du 01 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale  
Muriel Sinanidès



DEC180881DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Mustapha Abdelmoula, M. Christophe Gantzer, M. Christophe Merlin et M. Michel Perdicakis pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC173303DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7564, intitulée LCPME, dont le directeur est Alain WALCARIUS;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Mustapha Abdelmoula**, Ingénieur de recherche et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mustapha Abdelmoula, délégation est donnée à **M. Christophe Gantzer**, Professeur et directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mustapha Abdelmoula et de M. Christophe Gantzer, délégation est donnée à **M. Christophe Merlin**, Maître de Conférence, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mustapha Abdelmoula et de M. Christophe Gantzer, et de M. Christophe Merlin, délégation est donnée à **M. Michel Perdicakis**, Ingénieur de Recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villers les Nancy, le 02 janvier 2018

le directeur d'unité  
Alain WALCARIUS

DEC180880DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Alain WALCARIUS, directeur de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Vu** la décision DEC173303DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7564, intitulée LCPME, dont le directeur est Alain WALCARIUS ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain WALCARIUS, directeur de l'unité UMR7564, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alain WALCARIUS**, délégation de signature est donnée à **M. Mustapha Abdelmoula**, Ingénieur de recherche et directeur adjoint, **M. Christophe Gantzer**, Professeur et directeur adjoint, **M. Christophe Merlin**, Maître de Conférence à l'Université de Lorraine, et **M. Michel Perdicakis**, Ingénieur de recherche CNRS aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC152562DR06 du 01 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale  
Muriel Sinanidès

**DEC181238DR07**

***Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul VIRICELLE, directeur par intérim de l'unité UMR5307 intitulée LABORATOIRE GEORGES FRIEDEL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC123054DAJ du 21 Décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 Janvier 2013

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5307, intitulée LABORATOIRE GEORGES FRIEDEL;

**Vu** la décision DEC180642INSIS du 08 Mars 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Paul VIRICELLE directeur par intérim et de Monsieur Guillaume KERMOUCHE directeur-adjoint par intérim de l'unité UMR5307, intitulée LABORATOIRE GEORGES FRIEDEL ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Paul VIRICELLE, directeur par intérim de l'unité UMR5307, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul VIRICELLE, délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume KERMOUCHE, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC173174DR07 du 1er décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> Mars 2018

Le délégué régional  
Frédéric Faure

## **DEC181411DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Yves PEGUY, directeur de l'unité UMR5593 intitulée Laboratoire Aménagement, Economie, Transport, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5593, intitulée Laboratoire Aménagement, Economie, Transport ;

**Vu** la décision DEC180049INSHS portant nomination de Monsieur Pierre-Yves PEGUY, directeur de l'unité UMR5593, intitulée Laboratoire Aménagement, Economie, Transport ;

## Décide

### Article 1er

Délégation est donnée à M. Pierre-Yves PEGUY, directeur de l'unité UMR5593, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 <sup>1</sup> susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves PEGUY, délégation de signature est donnée à Madame Stéphanie SOUCHE-LE-CORVEC, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 3

La décision n° DEC181411DR07 du 1er février 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision qui prend effet au 1<sup>er</sup> février 2018, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 Avril 2018

Le délégué régional  
Frédéric Faure

<sup>1</sup> Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018



## **DEC181239DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Yann CHEVOLOT, directeur de l'unité GDR3751 intitulée Bio-ingénierie des interfaces, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015, portant création de l'unité GDR3751, intitulée Bio-ingénierie des interfaces, dont le directeur est M. Yann CHEVOLOT ;

## Décide

### Article 1er

Délégation est donnée à M. Yann CHEVOLOT, directeur de l'unité GDR3751, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 <sup>1</sup> susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann CHEVOLOT, délégation de signature est donnée à Mme Bénédicte ANDRE, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 3

La décision n° DEC160404DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er avril 2018

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

**DEC181300DR07**

***Décision portant délégation de signature à M. Stéphane GAUSSENT, directeur par intérim de l'unité UMR5208 intitulée Institut Camille Jordan, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC123054DAJ du 21 Décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 Janvier 2013

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5208, intitulée Institut Camille Jordan ;

**Vu** la décision DEC173265INSMI du 26 Janvier 2018 portant nomination de Monsieur Stéphane Gaussett, directeur par intérim de l'unité UMR5208, intitulée Institut Camille Jordan ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stéphane GAUSSENT, directeur par intérim de l'unité UMR5208, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane GAUSSENT, délégation de signature est donnée à Madame Christine LE SUEUR, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC171783DR07 du 10 Mai 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision qui prend effet au 18 janvier 2018 sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 5 Avril 2018

Le délégué régional  
Frédéric Faure

DEC181517DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité GDR2037 intitulée Agents d'imagerie moléculaire (AIM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité GDR2037, intitulée Agents d'imagerie moléculaire (AIM) la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité GDR2037, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva JAKAB TOTH, directrice, délégation de signature est donnée à M. Thierry ARTUSO, Sous-directeur, Ingénieur de recherche hors classe et Mme Patricia LEGLAND, responsable de du bureau de gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Fait à Orléans, le 26 avril 2018

La déléguée régionale par intérim  
Marion BLIN

DEC181452DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Thierry MAGALLON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7247 intitulée Physiologie de la reproduction et des comportements PRC**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7247, intitulée Physiologie de la reproduction et des comportements PRC, dont le directeur est M. Florian GUILLOU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thierry MAGALLON, Directeur Adjoint, Ingénieur de recherche Hors classe, à l'effet de signer au nom du(de la) directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Fait à Nouzilly, le 23 avril 2018

Le directeur d'unité  
Florian GUILLOU

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181533DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier HERAULT, directeur de l'unité GDR3697 intitulée « Microenvironnement et niches tumorales » MICRONIT, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC142134DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GDR3697, intitulée Microenvironnement et niches tumorales (MICRONIT), dont le directeur est M. Olivier HERAULT

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier HERAULT directeur de l'unité GDR3697, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



## **Article 2**

Les décisions DEC173365DR08 du 27 décembre 2017 et DEC180004DR08 du 3 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 26 avril 2018

La Déléguée Régionale par intérim  
Marion BLIN

DEC181516DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Céline LANDON, directrice de l'unité GDR3625 intitulée MultiFonction des Peptides AntiMicrobiens - MuFoPAM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3625, intitulée MultiFonction des Peptides AntiMicrobiens - MuFoPAM, dont la directrice est Mme Céline LANDON ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Céline LANDON, directrice de l'unité GDR3025, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline LANDON, délégation de signature est donnée à Thierry ARTUSO, Ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180006DR08 du 02 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Fait à Orléans, le 26 avril 2018

La déléguée régionale par intérim  
Marion BLIN

DEC181474DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme CORONAS Valérie pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL7003 intitulée « Signalisation et Transports Ioniques Membranaires » - STIM.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171289DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité ERL7003 intitulée « Signalisation et Transports Ioniques Membranaires » - STIM, dont le directeur est M. CONSTANTIN Bruno ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme CORONAS Valérie, Directrice Adjointe, Professeure d'Université, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CORONAS Valérie, délégation est donnée à Mme MORILLON Christelle, responsable administrative, Assistante Ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 14er janvier 2018.

Fait à Poitiers, le 23 avril 2018

Le directeur d'unité  
Bruno CONSTANTIN

DEC181452DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Thierry MAGALLON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7247 intitulée Physiologie de la reproduction et des comportements PRC**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7247, intitulée Physiologie de la reproduction et des comportements PRC, dont le directeur est M. Florian GUILLOU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thierry MAGALLON, Directeur Adjoint, Ingénieur de recherche Hors classe, à l'effet de signer au nom du(de la) directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Fait à Nouzilly, le 23 avril 2018

Le directeur d'unité  
Florian GUILLOU

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181451DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Florian GUILLOU, directeur de l'unité UMR7247 intitulée Physiologie de la reproduction et des comportements PRC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7247, intitulée Physiologie de la reproduction et des comportements PRC, dont le directeur est M. Florian GUILLOU ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Florian GUILLOU, directeur de l'unité UMR7247, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Florian GUILLOU, délégation de signature est donnée à M. Thierry MAGALLON, Directeur Adjoint, Ingénieur de recherche Hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC173316DR du 21 décembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Fait à Orléans, le 20 avril 2018

La déléguée régionale par intérim  
Marion BLIN



DEC181165DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Fabrice GOUILLEUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL7001 intitulée Groupe, Innovation et Ciblage Cellulaire GICC**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171289DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité ERL7001, intitulée Groupe, Innovation et Ciblage Cellulaire, dont le directeur est Gilles THIBAUT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Fabrice GOUILLEUX, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice GOUILLEUX, délégation est donnée à Mme Anne MYCHAK, Assistante Ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Fait à TOURS, le 22 mars 2018

Le directeur d'unité  
Gilles THIBAUT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181395DR08

**Décision portant délégation de signature à M. M. Jérôme SPITZ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3462 intitulée Observatoire Pelagis pour la conservation de la Mégaafaune Marine - PELAGIS**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180020INEE du 23 février 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3462, intitulée Observatoire Pelagis pour la conservation de la Mégaafaune Marine - PELAGIS, dont la directrice est Mme Florence CAURANT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jérôme SPITZ, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Fait à La Rochelle, le 12 avril 2018

La directrice d'unité  
Florence CAURANT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181404DR08

**Décision portant délégation de signature à M. François RIGALLEAU, directeur de l'unité USR3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3565, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers, dont le directeur est M. François RIGALLEAU;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François RIGALLEAU, directeur de l'unité USR3565 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François RIGALLEAU, délégation de signature est donnée à M. Rémy COOPMAN, Assistant ingénieur, Secrétaire général aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC173275DR08 du 19 décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Fait à Orléans, le 16 avril 2018

La déléguée régionale par intérim  
Marion BLIN

DEC181393DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Florence CAURANT, directrice de l'unité UMS3462 intitulée Observatoire Pelagis pour la conservation de la Mégafaune Marine - PELAGIS par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC180020INEE du 23 février 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3462, intitulée Observatoire Pelagis pour la conservation de la Mégafaune Marine - PELAGIS, dont la directrice est Mme Florence CAURANT ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Florence CAURANT, directrice de l'unité UMS3462, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence CAURANT, délégation de signature est donnée à M. Jérôme SPITZ, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC173296DR08 du 20 décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Fait à Orléans, le 12 avril 2018

La déléguée régionale par intérim  
Marion BLIN

DEC181171DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Caroline MARTEL, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans ISTO**

**LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO dont le Directeur est M. Lionel MERCURY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Caroline MARTEL, Directrice Adjointe, Directrice de Recherche à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline MARTEL Délégation est donnée à M. Mohamed AZAROUAL Directeur adjoint, Ingénieur - Chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline MARTEL, et de M. Mohamed AZAROUAL, délégation est donnée à Mme Marie-Noëlle PAILHES, Assistante-Ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline MARTEL, de M. Mohamed AZAROUAL, et de Mme Marie-Noëlle PAILHES, délégation est donnée à M. Olivier

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

GAUDEFROY assistant-ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision et dont le montant n'excède pas 5000 € euros HT.

#### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Fait à Orléans, le 21 mars 2018

Le directeur d'unité  
Lionel MERCURY



DEC181184DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Charles GARCIA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale CESC**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7302, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale », dont le directeur est M. Martin AURELL;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Charles GARCIA, Directeur Adjoint, Maître de Conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Charles GARCIA, délégation est donnée à M. Nicolas PROUTEAU maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Fait à Poitiers, le 22 mars 2018

Le directeur d'unité  
Martin AURELL

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181187DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Laurence TACONNAT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7295 intitulée Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage CeRCA**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7295 intitulée « Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage » - CeRCA, dont le directeur est M. Nicolas VIBERT;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laurence TACONNAT, Directrice-Adjointe, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence TACONNAT, délégation est donnée à M. Thierry OLIVE, Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Fait à Poitiers, le 22 mars 2018

Le directeur d'unité  
Nicolas VIBERT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181188DR08

**Décision portant délégation de signature à M. François JÉRÔME pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers IC2MP**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers » - IC2MP, dont le directeur est M. Yannick POUILLOUX ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François JÉRÔME, Directeur Adjoint, directeur de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François JÉRÔME, délégation est donnée à M. Éric FERRAGE, Directeur Adjoint, Directeur de recherches aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François JÉRÔME, et de M. Éric FERRAGE, délégation est donnée à Mme Carine NOËL Ingénieure d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François JÉRÔME, de M. Éric FERRAGE et de Mme Carine NOËL délégation est donnée à Nathalie RANGER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision et pour des montants n'excédant pas 1 000 euros HT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Fait à Poitiers le 22 mars 2018

Le directeur d'unité  
Yannick POUILLOUX

DEC181390DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Adelina MIRANDA, Directrice de l'unité UMR7301 intitulée Migrations Internationales, espaces et sociétés - MIGRINTER, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7301 intitulée Migrations Internationales, espaces et sociétés - MIGRINTER, dont la directrice est Mme Adelina MIRANDA;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Adelina MIRANDA, directrice de l'unité UMR7301, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Adelina MIRANDA, la délégation de signature est donnée à M. Olivier CLOCHARD, Directeur-adjoint, à M. Mourad HAMAIDI, Responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC173355DR08 du 22 Décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 12 avril 2018

La déléguée régionale par intérim  
Marion BLIN

DEC181389DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier CLOCHARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7301 intitulée Migrations Internationales, espaces et sociétés - MIGRINTER**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7301 intitulée Migrations Internationales, espaces et sociétés - MIGRINTER, dont la directrice est Adelina MIRANDA ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier CLOCHARD, Chargé de recherche, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier CLOCHARD, délégation est donnée à M. Mourad HAMAIDI, Assistant ingénieur, Administrateur de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Fait à Poiriers, le 12 avril 2018

La directrice d'unité  
Adelina MIRANDA

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181219DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Christelle SUPPO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI), dont le directeur est M. David GIRON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Christelle SUPPO, Directrice Adjointe, Professeure des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle SUPPO, délégation est donnée à M. Simon DUPONT, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1er janvier 2018.

Fait à TOURS, le 26 mars 2018

Le directeur d'unité  
David GIRON

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC181407DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Chiara , directrice de l'unité USR3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire – MSH VL par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3501, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire – MSH VL, dont la directrice est Mme Chiara ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Chiara , directrice de l'unité USR3501 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chiara LASTRAIOLI, délégation de signature est donnée à Mme Lydia SEABRA, Secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC17327276DR08 du 19 décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Fait à Orléans, le 16 avril 2018

La déléguée régionale par intérim  
Marion BLIN

DEC181405DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Remy COOPMAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3565, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers, dont le directeur est M. François RIGALLEAU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Rémy COOPMAN, Assistant ingénieur, Secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Fait à Orléans, le 16 avril 2018

Le directeur d'unité  
François RIGALLEAU

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181426DR10

**Décision portant délégation de signature à Mme Cathie VIX-GUTERL, directrice de l'unité UMS2003 intitulée UMS Institut Carnot MICA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant la création de l'unité UMS2003, intitulée UMS Institut Carnot MICA, dont la directrice est Cathie VIX-GUTERL ;

**Vu** la convention de création de l'unité mixte de service UMS Institut Carnot MICA signée le 20 septembre 2017 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Cathie VIX-GUTERL, directrice de l'unité UMS2003 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cathie VIX-GUTERL, délégation de signature est donnée à M. Michel HUET, Ingénieur d'étude, dans la limite de 4 000 € HT maximum et à M. Lionel LIMOUSY, Maître de conférences, dans la limite de 4 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1.

## **Article 3**

La présente décision prend effet au 20 septembre 2017, date de la signature de la convention de création de l'unité mixte de service UMS Institut Carnot MICA.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **18 AVR. 2018**

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE



DEC181531DR10

**Décision portant délégation de signature à M. Christian GAUTHIER, directeur de l'unité UPR22 intitulée Institut Charles Sadron, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC 171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR22, intitulée Institut Charles Sadron, dont le directeur est M. Christian GAUTHIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christian GAUTHIER, directeur de l'unité UPR22 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian GAUTHIER, délégation de signature est donnée à M. Philippe CHOFFEL, Ingénieur de Recherche, dans la limite de 25 000 € HT maximum.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian GAUTHIER et de M. Philippe CHOFFEL, délégation de signature est donnée à Mme Katia BRUZZONE, Technicienne, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian GAUTHIER, de M. Philippe CHOFFEL et de Mme Katia BRUZZONE, délégation de signature est donnée à Mme Virginie OBERLE, Technicienne, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° DEC162227DR10 du 27 septembre 2016 donnant délégation de signature à M. Christian GAUTHIER, directeur de l'UPR22 intitulée « Institut Charles Sadron », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **26 AVR. 2018**

Le délégué régional,  
Patrice SOULLIE



DEC181541DR10

**Décision portant délégation de signature à Mme Rose-Marie ARBOGAST, directrice de l'unité GDR3644 intitulée Sociétés, biodiversité et environnement : données et résultats de l'archéozoologie et de l'archéobotanique sur le territoire de la France, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3644, intitulée Sociétés, biodiversité et environnement : données et résultats de l'archéozoologie et de l'archéobotanique sur le territoire de la France, dont le directrice est Mme Rose-Marie ARBOGAST ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Rose-Marie ARBOGAST, directrice de l'unité GDR3644 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rose-Marie ARBOGAST, délégation de signature est donnée à M. Michel HUMM, Professeur, aux fins mentionnées l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° DEC150649DR03 du 02 mars 2015 donnant délégation de signature à M. Jean-Denis Vigne, directeur de l'unité GDR3644 intitulée « Sociétés, pratiques et environnement : données et résultat de l'archéozoologie et de l'archéobotanique », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **27 AVR. 2018**

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE



## DEC181226DR12

Décision portant délégation de signature à M. Christophe PONS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7307 intitulée *Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative - IDEMEC*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7307, intitulée Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative - IDEMEC, dont le directeur est *Benoît FLICHE* ;

**DECIDE :**

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à *Christophe PONS*, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le directeur d'unité  
Benoit FLICHE

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## DEC181313DR12

**Décision portant délégation de signature à Mme Bernadette BEURTON, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale de la délégation Provence et Corse**

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC121751DAJ du 26 juin 2012 nommant Mme Bernadette BEURTON, aux fonctions d'adjointe au délégué régional à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement de Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse, délégation est donnée à Mme Bernadette BEURTON, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire<sup>1</sup>.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

---

<sup>1</sup> Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

## **DEC181315DR12**

**Décision portant délégation de signature à Mme Bernadette BEURTON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Bernadette BEURTON, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181328DR12**

Décision portant délégation de signature à Mme Estelle HERRSCHER, directrice de l'unité UMR7269 intitulée *Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7269, intitulée *Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique*, dont la directrice est *Estelle HERRSCHER* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *Mme Estelle HERRSCHER*, directrice de l'unité UMR7269, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Estelle HERRSCHER*, délégation de signature est donnée à M. Pierre MAGNIEZ, MC et à Mme Laura DESMIS, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC181043DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181329DR12**

**Décision portant délégation de signature à Mme Chantal ABERGEL, directrice de l'unité UMR7256 intitulée laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7256, intitulée *laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires*, dont la directrice est Chantal ABERGEL ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Chantal ABERGEL, directrice de l'unité UMR7256, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme **Chantal ABERGEL**, délégation de signature est donnée à M. Matthieu LEGENDRE, CR1, à M. Jean-Michel CLAVERIE, PUPH et à Mme Estelle GROSSETETE-RUIZ, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180411DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO



## DEC181330DR12

Décision portant délégation de signature à M. Livio DE LUCA, directeur de l'unité UMR3495 intitulée *Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3495, intitulée *Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine*, dont le directeur est *Livio DE LUCA* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. *Livio DE LUCA*, directeur de l'unité UMR3495, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de *Livio DE LUCA*, délégation de signature est donnée à Sylvie CHATAIGNIER, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> pour les engagements inférieurs à 1500 €.

## **Article 3**

La décision n° DEC181045DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181332DR12**

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, directrice de l'unité UMR6240 intitulée Lieux, Identités, Espaces, Activités par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC173303DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6240, intitulée *Lieux, Identités, Espaces, Activités*, dont la directrice est *Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS*, directrice de l'unité UMR6240, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, délégation de signature est donnée à Mme Anne BIRRALDACCI, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180953DR12 du 1er mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181333DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Mustapha OULADSINE, directeur de l'unité UMR7020 intitulée Laboratoire d'informatique et systèmes par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7020, intitulée *Laboratoire d'informatique et systèmes*, dont le directeur est *Mustapha OULADSINE*;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Mustapha OULADSINE*, directeur de l'unité UMR7020, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. *Mustapha OULADSINE***, délégation de signature est donnée à M. Frédéric BECHET, professeur, à Mme Martine QUESSADA, IE et à Mme Nadine LATTANZIO, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180652DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181335DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Dominique EYHERAMENDY, directeur de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7031, intitulée *Laboratoire de mécanique et d'acoustique*, dont le directeur est *Dominique EYHERAMENDY*;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Dominique EYHERAMENDY*, directeur de l'unité UMR7031, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de *Dominique EYHERAMENDY*, délégation de signature est donnée à M. Bruno LOMBARD, CR, à M. Pierre Olivier MATTEI et à Mme Brigitte MOUROT, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180653DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO



**DEC181337DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Stefan ENOCH, directeur de l'unité UMR7249 intitulée *Institut Fresnel*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7249, intitulée Institut Fresnel, dont le directeur est *Stefan ENOCH* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *M. Stefan ENOCH*, directeur de l'unité UMR7249, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Stefan ENOCH**, délégation de signature est donnée à Mme Sophie BRASSELET, DR, M. Jean-Yves NATOLI, PR, Mme Cristina PEREIRA, AI, Mme Emilie CARLOTTI, TCS et Mme Guylène MAYNARD, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180933DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181338DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. James STURGIS, directeur de l'unité UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7255, intitulée *Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires*, dont le directeur est *James STURGIS* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *James STURGIS*, directeur de l'unité UMR7255, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. James STURGIS**, délégation de signature est donnée à M. Eric CASCALES, DR et à Mme Isabelle MARINARI, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180970DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181339DR12**

Décision portant délégation de signature à M. Yves BOURNE, directeur de l'unité UMR7257 intitulée *Architecture et fonction des macromolécules biologiques*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7257, intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques, dont le directeur est Yves BOURNE ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Yves BOURNE, directeur de l'unité UMR7257, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Yves BOURNE**, délégation de signature est donnée à M. Bruno CANARD, DR, M. Alain ROUSSEL, DR et Mme Patricia CLAMECY, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180964DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC181340DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul BORG, directeur de l'unité UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7258, intitulée *Centre de recherche en cancérologie de Marseille*, dont le directeur est *Jean-Paul BORG* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à *Jean-Paul BORG*, directeur de l'unité UMR7258, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Paul BORG**, délégation de signature est donnée à M. Vincent GELI, DR, M. Juan IOVANNA, DR et Mme Marie-France TINLAND, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180955DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO



**DEC181341DR12**

**Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice ALESCIO-LAUTIER, directrice de l'unité UMR7260 intitulée Neurosciences sensorielles et cognitives par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7260, intitulée *Neurosciences sensorielles et cognitives*, dont la directrice est *Béatrice ALESCIO-LAUTIER* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *Mme Béatrice ALESCIO-LAUTIER*, directrice de l'unité UMR7260, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Béatrice ALESCIO-LAUTIER**, délégation de signature est donnée à Mme Anne KAVOUNOUDIAS, MCF HC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180679DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181344DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. David PIGNOL, directeur par intérim de l'unité UMR7265 intitulée Biologie végétale et microbiologie environnementales par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7265, intitulée *Biologie végétale et microbiologie environnementales* dont le directeur par intérim est *Pierre CHAGVARDIEFF* ;

**Vu** la décision DEC180479INSB du 8 février 2018 portant nomination de David PIGNOL, directeur par intérim de l'unité UMR7265, intitulée « *Biologie végétale et microbiologie environnementales* », à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. David PIGNOL, directeur par intérim de l'unité UMR7265, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. David PIGNOL**, délégation de signature est donnée à M. Laurent NUSSAUME, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC181179DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC181347DR12

Décision portant délégation de signature à M. Didier GIGMES, directeur de l'unité UMR7273 intitulée *Institut de chimie radicalaire* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7273, intitulée Institut de chimie radicalaire, dont le directeur est *Didier GIGMES* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. *Didier GIGMES*, directeur de l'unité UMR7273, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Didier GIGMES**, délégation de signature est donnée à Mme Laurence CHARLES, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC181091DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181348DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe PIERRE, directeur de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille Luminy par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7280, intitulée *Centre d'immunologie de Marseille Luminy*, dont le directeur est Philippe PIERRE ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe PIERRE, directeur de l'unité UMR7280, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Philippe PIERRE**, délégation de signature est donnée à M. Toby LAWRENCE, DR2 et à Mme Monique DENARNAUD, IR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180438DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO



## DEC181349DR12

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, directrice de l'unité UMR7281 intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7281, intitulée *Bioénergétique et ingénierie des protéines*, dont la directrice est *Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à *Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI*, directrice de l'unité UMR7281, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme *Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI*, délégation de signature est donnée à M. Bruno GUIGLIARELLI, professeur et à Mme Isabelle PINET, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180470DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC181351DR12

Décision portant délégation de signature à M. Eric BERTON, directeur de l'unité UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7287, intitulée *Institut des sciences du mouvement*, dont le directeur est Eric BERTON ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Eric BERTON, directeur de l'unité UMR7287, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Eric BERTON**, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie FENOUIL, Secrétaire Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et à M. Gilles MONTAGNE, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180665DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181354DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Guillaume MASSON, directeur de l'unité UMR7289 intitulée Institut de neurosciences de la Timone par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7289, intitulée *Institut de neurosciences de la Timone*, dont le directeur est *Guillaume MASSON* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Guillaume MASSON*, directeur de l'unité UMR7289, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de *Guillaume MASSON*, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis CHASSAING, IR, à Mme Isabelle PELLEGRIN, IE, à Mme Joëlle DADOUN, AI et à Mme Hélène SALOMONI, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180684DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181355DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Johannes ZIEGLER, directeur de l'unité UMR7290 intitulée laboratoire de psychologie cognitive par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7290, intitulée *laboratoire de psychologie cognitive*, dont le directeur est *Johannes ZIEGLER* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Johannes ZIEGLER*, directeur de l'unité UMR7290, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johannes ZIEGLER, délégation de signature est donnée à Mme Colette POURPE, AI et à M. Frédéric LOMBARDO, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180935DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO



**DEC181357DR12**

Décision portant délégation de signature à M. Richard SEMPERE, directeur de l'unité UMR7294 intitulée *Institut méditerranéen d'océanologie* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC180446DGDS du 26 janvier 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7294, intitulée Institut méditerranéen d'océanologie, dont le directeur est *Richard SEMPERE* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Richard SEMPERE*, directeur de l'unité UMR7294, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Richard SEMPERE**, délégation de signature est donnée à M. François CARLOTTI, DR, M. Christian GRENZ, DR et Mme Dominique POIROT, IECN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC181093DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC181361DR12

Décision portant délégation de signature à M. Xavier DAUMALIN, directeur de l'unité UMR7303 intitulée *Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7303, intitulée Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée, dont le directeur est *Xavier DAUMALIN* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. *Xavier DAUMALIN*, directeur de l'unité UMR7303, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Xavier DAUMALIN**, délégation de signature est donnée à Mme Anne MONTENACH, Professeur, et Mme Caroline CHAGNIOT-TESTANIERE, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180485DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC181366DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pascal TARANTO, directeur de l'unité UMR7304 intitulée *Centre Gilles Gaston Granger* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7304, intitulée Centre Gilles Gaston Granger, dont le directeur est *Pascal TARANTO* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. *Pascal TARANTO*, directeur de l'unité UMR7304, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Pascal TARANTO*, délégation de signature est donnée à M. Giuseppe DI LIBERTI, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC181095DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC181370DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre FOURNIER, directeur de l'unité UMR7305 intitulée Laboratoire méditerranéen de sociologie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7305, intitulée *Laboratoire méditerranéen de sociologie*, dont le directeur est *Pierre FOURNIER* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Pierre FOURNIER**, directeur de l'unité UMR7305, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Pierre FOURNIER*, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte COCHE, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC181115DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO



**DEC181419DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Laurent PREVOT, directeur de l'unité UMR7309 intitulée Laboratoire parole et langage par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7309, intitulée *Laboratoire parole et langage*, dont le directeur est Laurent PREVOT ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent PREVOT, directeur de l'unité UMR7309, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Laurent PREVOT**, délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie DESOUS, IE et à Mme Nadia MONSEGU, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180448DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181480DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier POULIQUEN, directeur de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7343, intitulée *Institut universitaire des systèmes thermiques industriels*, dont le directeur est *Olivier POULIQUEN*,

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Olivier POULIQUEN*, directeur de l'unité UMR7343, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Olivier POULIQUEN**, délégation de signature est donnée à M. Pierre DUPONT, CR1 et à Mme Ariane BUNEL, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180526DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC180418DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Didier JOSSELIN, directeur de l'unité UMR7300 intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7300, intitulée *Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace*, dont le directeur est Didier JOSSELIN ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Didier JOSSELIN, directeur de l'unité UMR7300, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Didier JOSSELIN**, délégation de signature est donnée à M. Samuel CARPENTIER-POSTEL, MCF HDR, à M. Samuel ROBERT, CR et à M. Cyrille GENRE-GRANDPIERRE, MCF HDR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à compter du 01/01/2018.

## **Article 3**

La décision n° DEC133215DR12 du 18 novembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional  
Younis Hermes

## DEC180419DR12

Décision portant délégation de signature à M. Samuel CARPENTIER-POSTEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7300 intitulée *Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace*

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7300, intitulée *Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace*, dont le directeur est Didier JOSSELIN ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Samuel CARPENTIER-POSTEL, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup> à compter du 01/01/2018.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel CARPENTIER-POSTEL, délégation est donnée à M. Cyrille GENRE-GRANDPIERRE, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel CARPENTIER-POSTEL et de M. Cyrille GENRE-GRANDPIERRE, délégation est donnée à M. Samuel ROBERT, CR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité  
Didier JOSSELIN



**DEC180662DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Michel DRANCOURT, directeur de l'unité FRE2013 intitulée *Microbes Evolution Phytogénie et infections (MEPHI)*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC171281DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité FRE2013, intitulée *Microbes Evolution Phytogénie et infections (MEPHI)*, dont le directeur est *M. Michel DRANCOURT* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *M. Michel DRANCOURT*, directeur de l'unité FRE2013, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. M. Michel DRANCOURT**, délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe LAGIER, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional  
Younis Hermes

## DEC180663DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe LAGIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE2013 intitulée *Microbes Evolution Phytogénie et infections (MEPHI)*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171281DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité FRE2013, intitulée *Microbes Evolution Phytogénie et infections (MEPHI)*, dont le directeur est *M. Michel DRANCOURT* ;

**DECIDE :**

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à *M. Jean-Christophe LAGIER*, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité  
*Michel DRANCOURT*

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

## DEC180955DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul BORG, directeur de l'unité UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7258, intitulée *Centre de recherche en cancérologie de Marseille*, dont le directeur est *Jean-Paul BORG* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à *Jean-Paul BORG*, directeur de l'unité UMR7258, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### Article 2

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Paul BORG**, délégation de signature est donnée à M. Vincent GELI, DR, M. Juan IOVANNA, DR et Mme Marie-France TINLAND, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC171024DR12 du 17 mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le délégué régional  
Younis Hermes

## DEC180956DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Vincent GELI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7258, intitulée *Centre de recherche en cancérologie de Marseille*, dont le directeur est *Jean-Paul BORG* ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Vincent GELI, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GELI, délégation est donnée à M. Juan IOVANNA, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GELI et de M. Juan IOVANNA, délégation est donnée à Mme Marie-France TINLAND, directrice administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le directeur d'unité  
Jean-Paul BORG

**DEC180964DR12**

Décision portant délégation de signature à M. Yves BOURNE, directeur de l'unité UMR7257 intitulée *Architecture et fonction des macromolécules biologiques*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7257, intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques, dont le directeur est *Yves BOURNE* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *Yves BOURNE*, directeur de l'unité UMR7257, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Yves BOURNE**, délégation de signature est donnée à M. Bruno CANARD, DR, M. Alain ROUSSEL, DR et Mme Patricia CLAMECY, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC122357DR12 du 9 août 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le délégué régional  
Younis Hermes

## DEC180966DR12

Décision portant délégation de signature à M. Bruno CANARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7257 intitulée *Architecture et fonction des macromolécules biologiques*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7257, intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques, dont le directeur est Yves BOURNE ;

**DECIDE :**

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Bruno CANARD, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno CANARD, délégation est donnée à M. Alain ROUSSEL, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno CANARD et de M. Alain ROUSSEL, délégation est donnée à Mme Patricia CLAMECY, gestionnaire – secrétaire de direction, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le directeur d'unité  
Yves BOURNE

## DEC181032DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Anne PICHON, directrice de l'unité FR2291 intitulée *Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR2291, intitulée *Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille*, dont la directrice est *Anne PICHON* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à *Mme Anne PICHON*, directrice de l'unité FR2291, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

La décision n° DEC110155DR12 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le délégué régional  
Younis Hermes

## DEC181033DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Thierry TATONI, directeur de l'unité UMR7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7263, intitulée *Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale*, dont le directeur est *Thierry TATONI*;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. *Thierry TATONI*, directeur de l'unité UMR7263, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### Article 2

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Thierry TATON**, délégation de signature est donnée à Mme Catherine FERNANDEZ, PRCE, à M. Thierry PEREZ, DR2 et à Mme Patricia BENTOZA, IR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC131605DR12 du 7 mai 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le délégué régional  
Younis Hermes

## DEC181034DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine FERNANDEZ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7263, intitulée *Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale*, dont le directeur est *Thierry TATONI* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à *Mme Catherine FERNANDEZ*, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Catherine FERNANDEZ*, délégation est donnée à *M. Thierry PEREZ*, Référent du site Endoume, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Catherine FERNANDEZ* et *M. Thierry PEREZ*, délégation est donnée à Patricia BENTOZA, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 5

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le directeur d'unité  
Thierry TATONI

## DEC181043DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Estelle HERRSCHER, directrice de l'unité UMR7269 intitulée *Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7260, intitulée *Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique*, dont la directrice est *Estelle HERRSCHER* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à *Mme Estelle HERRSCHER*, directrice de l'unité UMR7269, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### Article 2

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Estelle HERRSCHER**, délégation de signature est donnée à M. Pierre MAGNIEZ, MC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC120497DR12 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le délégué régional  
Younis Hermes

**DEC181044DR12**

Décision portant délégation de signature à M. Pierre MAGNIEZ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7269 intitulée *Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique*

LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7260, intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique, dont la directrice est *Estelle HERRSCHER* ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *M. Pierre MAGNIEZ, directeur adjoint*, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

La directrice d'unité  
*Estelle HERRSCHER*

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## DEC181090DR12

Décision portant délégation de signature à M. Olivier THEODOLY-LANNES, directeur de l'unité UMR7333 intitulée laboratoire adhésion et inflammation par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7333, intitulée *laboratoire adhésion et inflammation*, dont le directeur est *Olivier THEODOLY-LANNES* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. *Olivier THEODOLY-LANNES*, directeur de l'unité UMR7333, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Olivier THEODOLY-LANNES*, délégation de signature est donnée à Mme Martine BIARNES-PELICOT, IECN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC170943DR12 du 10 mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le délégué régional  
Younis Hermes

## DEC181091DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Didier GIGMES, directeur de l'unité UMR7273 intitulée *Institut de chimie radicalaire* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7273, intitulée Institut de chimie radicalaire, dont le directeur est *Didier GIGMES*;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. *Didier GIGMES*, directeur de l'unité UMR7273, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### Article 2

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Didier GIGMES**, délégation de signature est donnée à Mme Laurence CHARLES, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC120251DR12 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le délégué régional  
Younis Hermes



## DEC181092DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence CHARLES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7273 intitulée *Institut de chimie radicalaire*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7273, intitulée Institut de chimie radicalaire, dont le directeur est *Didier GIGMES* ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laurence Charles, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le directeur d'unité  
Didier GIGMES

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## DEC181093DR12

Décision portant délégation de signature à M. Richard SEMPERE, directeur de l'unité UMR7294 intitulée *Institut méditerranéen d'océanologie* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC180446DGDS du 26 janvier 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7294, intitulée Institut méditerranéen d'océanologie, dont le directeur est *Richard SEMPERE* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. *Richard SEMPERE*, directeur de l'unité UMR7294, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### Article 2

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Richard SEMPERE**, délégation de signature est donnée à M. François CARLOTTI, DR, M. Christian GRENZ, DR et Mme Dominique POIROT, IECN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC162307DR12 du 1<sup>er</sup> septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le délégué régional  
Younis Hermes

## DEC181094DR12

Décision portant délégation de signature à M. François CARLOTTI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7294 intitulée *Institut méditerranéen d'océanologie*

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180446DGDS du 26 janvier 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7294, intitulée Institut méditerranéen d'océanologie, dont le directeur est *Richard SEMPERE* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à *M. François CARLOTTI*, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. François CARLOTTI*, délégation est donnée à M. Christian GRENZ, DR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. François CARLOTTI* et M. Christian GRENZ, délégation est donnée à Mme Dominique POIROT, IECN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le directeur d'unité  
Richard SEMPERE

## DEC181095DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pascal TARANTO, directeur de l'unité UMR7304 intitulée *Centre Gilles Gaston Granger* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7304, intitulée Centre Gilles Gaston Granger, dont le directeur est *Pascal TARANTO*;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. *Pascal TARANTO*, directeur de l'unité UMR7304, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### Article 2

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Pascal TARANTO*, délégation de signature est donnée à M. Giuseppe DI LIBERTI, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC170553DR12 du 2 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le délégué régional  
Younis Hermes

## DEC181096DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Giuseppe DI LIBERTI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7304 intitulée Centre Gilles Gaston Granger**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7304, intitulée Centre Gilles Gaston Granger, dont le directeur est *Pascal TARANTO* ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *M. Giuseppe DI LIBERTI*, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le directeur d'unité  
Pascal TARANTO

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



## DEC181123DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuèle CAIRE, directrice de l'unité UMR7297 intitulée *Textes et documents de la méditerranée antique et médiévale (Centre Paul Albert Février)* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7297, intitulée Textes et documents de la méditerranée antique et Médiévale (Centre Paul Albert Février), dont la directrice est *Emmanuèle CAIRE* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à *Mme Emmanuèle CAIRE*, directrice de l'unité UMR7297, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

La décision n° DEC122350DR12 du 11 juin 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le délégué régional  
Younis Hermes

**DEC181124DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Eric TRIQUET, directeur de l'unité FR3621 intitulée *Cultures, patrimoines et sociétés numériques*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3621, intitulée Cultures, patrimoines et sociétés numériques, dont le directeur est Eric TRIQUET ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric TRIQUET, directeur de l'unité FR3621, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Eric TRIQUET**, délégation de signature est donnée à **M. Rachid EL-AZOUZI**, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC172400DR12 du 1<sup>er</sup> août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le délégué régional  
Younis Hermes

## DEC181125DR12

Décision portant délégation de signature à M. Rachid EL-AZOUZI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3621 intitulée *Cultures, patrimoines et sociétés numériques*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3621, intitulée Cultures, patrimoines et sociétés numériques, dont le directeur est Eric TRIQUET ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Rachid EL-AZOUZI, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le directeur d'unité  
Eric TRIQUET

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## DEC181126DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle MERLE, directrice de l'unité UMR7308 intitulée *Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7308, intitulée Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie, dont la directrice est Isabelle MERLE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Isabelle MERLE, directrice de l'unité UMR7308, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### Article 2

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Isabelle MERLE**, délégation de signature est donnée à Mme Florence RENAUD, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC142204DR12 du 29 août 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le délégué régional  
Younis Hermes

## DEC181132DR12

Décision portant délégation de signature à M. Patrick FOULON, directeur de l'unité UMS822 intitulée *Centre international de rencontres mathématiques*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC173302DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS822, intitulée Centre international de rencontres mathématiques, dont le directeur est *Patrick FOULON* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à *M. Patrick FOULON*, directeur de l'unité UMS822, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### Article 2

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Patrick FOULON**, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle KATCHADOURIAN, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC151790DR12 du 17 août 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le délégué régional  
Younis Hermes

**DEC181133DR12**

**Décision portant délégation de signature à Mme Joëlle KATCHADOURIAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS822 intitulée Centre international de rencontres mathématiques**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC173302DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS822, intitulée Centre international de rencontres mathématiques, dont le directeur est *Patrick FOULON*;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *Mme Joëlle KATCHADOURIAN*, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le directeur d'unité  
*Patrick FOULON*

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## DEC181179DR12

**Décision portant délégation de signature à M. David PIGNOL, directeur par intérim de l'unité UMR7265 intitulée Biologie végétale et microbiologie environnementales par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7265, intitulée *Biologie végétale et microbiologie environnementales* dont le directeur par intérim est *Pierre CHAGVARDIEFF* ;

**Vu** la décision DEC180479INSB du 8 février 2018 portant nomination de David PIGNOL, directeur par intérim de l'unité UMR7265, intitulée « *Biologie végétale et microbiologie environnementales* », à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. David PIGNOL, directeur de l'unité UMR7265, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. David PIGNOL**, délégation de signature est donnée à M. Laurent NUSSAUME, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC121478DR12 du 2 mai 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le délégué régional  
Younis Hermes

## DEC181186DR12

Décision portant délégation de signature à *M. Bruno LOMBARD*, directeur de l'unité GDR2022 intitulée « A l'interface de l'acoustique physique et de la mécanique théorique (MECAWAVE) », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant *M. Younis HERMES* délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité GDR2022, intitulée « A l'interface de l'acoustique physique et de la mécanique théorique (MECAWAVE) », dont le directeur est *M. Bruno LOMBARD* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à *M. Bruno LOMBARD*, directeur de l'unité GDR2022, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### Article 2

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le délégué régional  
Younis Hermes

## DEC181199DR12

Décision portant délégation de signature à M. François QUANTIN, directeur de l'unité USR3155 intitulée *Institut de recherches sur l'architecture antique* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3155, intitulée Institut de recherches sur l'architecture antique, dont le directeur est François QUANTIN ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. François QUANTIN, directeur de l'unité USR3155, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### Article 2

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. François QUANTIN**, délégation de signature est donnée à M. Alain BADIE, IR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le délégué régional  
Younis Hermes



## DEC181200DR12

Décision portant délégation de signature à M. Alain BADIE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3155 intitulée *Institut de recherches sur l'architecture antique*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3155, intitulée Institut de recherches sur l'architecture antique, dont le directeur est François QUANTIN ;

**DECIDE :**

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à *M. Alain BADIE*, IR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le directeur d'unité  
François QUANTIN

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## DEC181225DR12

Décision portant délégation de signature à M. Benoît FLICHE, directeur de l'unité UMR7307 intitulée *Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative - IDEMEC*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7307, intitulée Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative - IDEMEC, dont le directeur est *Benoît FLICHE* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Benoît FLICHE**, directeur de l'unité UMR7307, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### Article 2

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Benoît FLICHE**, délégation de signature est donnée à M. Christophe PONS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC172403DR12 du 1<sup>er</sup> août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le délégué régional  
Younis Hermes

DEC181121DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Vincent LAUDET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3724, intitulée Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer ;**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151728INSU du 2 décembre 2015, portant création de l'unité FR3724 intitulée *Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer*, dont le directeur est M. Vincent LAUDET ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylviane INOCENCIO, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane INOCENCIO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Josiane FIEVET, Chef du service Budget et Finances ;

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le directeur de l'Unité

Vincent LAUDET

DEC181222DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Frédéric ROUSSEAU, directeur de l'unité FR2005 intitulée Maison des Sciences de l'Homme « Les Sciences Unies pour un autre Développement » (MSH Sud), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu** la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016, portant création de l'unité FR2005 intitulée *Maison des Sciences de l'Homme « Les Sciences Unies pour un autre Développement » (MSH Sud)*, dont le directeur est M. Frédéric ROUSSEAU ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Frédéric ROUSSEAU, directeur de l'unité FR2005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric ROUSSEAU, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle MERMET-GUYENNET, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

**DEC181022DR18**

**Décision portant délégation de signature à Mme Hélène TOUZET directrice de l'unité GDR3003 intitulée Bioinformatique moléculaire (BIM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC140017DGDS en date du 13 janvier 2014 portant le renouvellement du groupement de recherche GDR3003 intitulé « Bioinformatique moléculaire (BIM) » dont la directrice est Mme Hélène TOUZET;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

La délégation est donnée à Mme Hélène TOUZET directrice de l'unité GDR3003 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.





## **Article 2**

La décision n° DEC151342DR13 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/07/2016

La déléguée régionale  
Françoise PAILLOUS

DEC180932DR18

**Décision donnant délégation de signature à Mme Betty LEMAIRE-SEMAIL, Directrice de l'unité GDR2033 intitulée Le Toucher : Analyse, Connaissance, simulaTion (TACT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- Vu** la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant la création de l'unité GDR2033 intitulée Le Toucher : Analyse, Connaissance, simulaTion (TACT), dont la directrice est Mme Betty LEMAIRE-SEMAIL ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

La délégation est donnée à Mme Betty LEMAIRE-SEMAIL, Directrice de l'unité GDR2033 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Betty LEMAIRE-SEMAIL, Directrice, la délégation de signature est donnée à M. Frédéric Giraud, MCF à l'Université de Lille, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/01/2018

La déléguée régionale  
Françoise PAILLOUS

DEC181448DR18

**Décision donnant délégation de signature à M. Philippe BONNIFAIT, directeur de l'unité UMR7253 intitulée Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes (Heudiasyc), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7253 intitulée Heudiasyc, dont le directeur est M. Philippe BONNIFAIT ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

La délégation est donnée à M. Philippe BONNIFAIT, directeur de l'unité UMR7253 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BONNIFAIT, directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Dominique Porras, Responsable de l'administration et du pilotage grade IR1 et à M. Yves Grandvalet, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC142168DR18 du 22/07/2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/01/2018

La déléguée régionale  
Françoise PAILLOUS

**DEC181425DR18**

**Décision portant délégation de signature à M. Ali CHARARA, directeur de l'unité FR3272, intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21/12/2017 portant le renouvellement de l'unité FR3272, intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC) dont le directeur est Ali CHARARA ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

La délégation est donnée à M. Ali CHARARA, directeur de l'unité FR3272 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ali CHARARA, directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Dominique PORRAS, Ingénieure de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC120161DR18 du 6/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/01/2018

La déléguée régionale  
Françoise PAILLOUS

**DEC180883DR18**

**Décision donnant délégation de signature à M. Sebastien KONIECZNY, Directeur de l'unité GDR2018 intitulée Aspects formels et algorithmiques de l'Intelligence Artificielle (IA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- Vu** la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant la création de l'unité GDR2018 intitulée Aspects formels et algorithmiques de l'Intelligence Artificielle (IA), dont le directeur est M. Sebastien KONIECZNY ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

La délégation est donnée à M. Sebastien KONIECZNY, Directeur de l'unité GDR2018 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.





3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/01/2018

La déléguée régionale  
Françoise PAILLOUS

**DEC181378DR20**

**Décision portant modification de la décision DEC170017DR20 donnant délégation de signature à M. Olivier MESTE, directeur de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160147DAJ du 20 avril 2016 nommant M. Benoît DEBOSQUE délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;

**Vu** la décision DEC170017DR20 du 4 janvier 2017 portant délégation de signature à M. Olivier MESTE, directeur de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7271, intitulée Laboratoire d'Informatique Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (I3S) dont le directeur est Olivier MESTE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 2 de la décision DEC170017DR20 susvisée est modifié comme suit :

« Art. 2. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Meste, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Mallet, professeur, Mme Marie-Pierre Combeau, ingénieur d'études et M. Frédéric Fontaine, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>. »

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 12/04/2018

Le délégué régional  
Benoît Debosque

**DEC181381DR20**

**Décision portant délégation de signature à M. Frédéric MALLET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7271, intitulée Laboratoire d'Informatique Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (I3S) dont le directeur est Olivier MESTE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Frédéric Mallet, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Mallet, délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Combeau, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Mallet et de Mme Marie-Pierre Combeau, délégation est donnée à M. Frédéric Fontaine, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 12/04/2018

Le directeur d'unité  
Olivier MESTE

DEC181210INSHS

**Décision portant renouvellement de l'unité de service et de recherche USR3136 intitulée *Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales* et nomination de Mme Karima Dirèche aux fonctions de directrice par intérim.**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche ;

**Vu** la décision DEC152933INHS du 26 février 2016 portant nomination de Mme Sabrina Mervin aux fonctions de directrice de l'USR3136 intitulée *Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales* ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Renouvellement**

L'unité de service et de recherche n°3136 intitulée *Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales* est renouvelée jusqu'au 31 décembre 2022 :  
Etablissement cotutelle avec le CNRS : Ministère de l'Europe et des affaires étrangères  
Institut : Institut des sciences humaines et sociales  
Délégation : Paris Michel-Ange  
Sections d'évaluation :39, 33, 40, 37

**Article 2 : Nomination**

Mme Karima Dirèche, Directrice de recherche au CNRS est nommée directrice par intérim de l'unité jusqu'au 15 août 2018.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**23 AVR. 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC181210INSHS

**Décision portant renouvellement de l'unité de service et de recherche USR3136 intitulée *Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales* et nomination de Mme Karima Dirèche aux fonctions de directrice par intérim.**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche ;

**Vu** la décision DEC152933INHS du 26 février 2016 portant nomination de Mme Sabrina Mervin aux fonctions de directrice de l'USR3136 intitulée *Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales* ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Renouvellement**

L'unité de service et de recherche n°3136 intitulée *Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales* est renouvelée jusqu'au 31 décembre 2022 :  
Etablissement cotutelle avec le CNRS : Ministère de l'Europe et des affaires étrangères  
Institut : Institut des sciences humaines et sociales  
Délégation : Paris Michel-Ange  
Sections d'évaluation :39, 33, 40, 37

**Article 2 : Nomination**

Mme Karima Dirèche, Directrice de recherche au CNRS est nommée directrice par intérim de l'unité jusqu'au 15 août 2018.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**23 AVR. 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**DEC172315INC**

Décision portant modification de la décision n°DEC1512796DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des fédérations de recherche

**Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°DEC1512796DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

**Vu** la décision n°DEC171906INC du 22 décembre 2017 portant modification de la délégation de rattachement de la FR3443 intitulée « REseau NATional de Rpe interDisciplinaire » (RENARD) ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis émis par le directeur de l'institut de chimie ;

**Décide :****Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 2 de la décision n°DEC1512796DGDS du 18 décembre 2015 susvisée, les dispositions relatives à la fédération de recherche n°3443 intitulée « REseau NATional de Rpe interDisciplinaire » (RENARD) sont modifiées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, comme suit : les termes « Durée : 3 ans » sont remplacées par les termes « Durée : 4 ans ».

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

**20 AVR. 2018**

Le président - directeur général  
Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

**DEC181036INP**

**Décision portant modification de l'intitulé du GDR3217**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) ;

**DECIDE :**

**Article 1**

L'article 2 de la décision susvisée est modifié comme il suit :

**Délégation Ile-de-France Ouest et Nord**

GDR n° 3217

Intitulé : Graphene and co

Directeur : M. Christophe VOISIN, professeur

Directeur adjoint : M. Johann CORAUX, chargé de recherche

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections: 5,3,15

Durée : 4 ans

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 avril 2018

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



**DEC181374INP****Décision modificative de la décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées.

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

L'article 2 de la décision DEC151290DGDS est modifié comme il suit :

UMR n° 5672

Intitulé : LABORATOIRE DE PHYSIQUE DE L'ENS DE LYON

Directeur : M. Thierry DAUXOIS, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS),

Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 2, 11, 7, 5, 10

Durée : 5 ans

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 avril 2018

Le Président-directeur général  
Antoine Petit

DEC172368INSMI

**Décision portant ajout d'INRIA en qualité de tutelle de l'unité mixte de service intitulée « Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données » (GRICAD)**

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 portant création de l'unité mixte de service n°3758 intitulée « Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données » (GRICAD) et nommant Madame Violaine Louvet aux fonctions de directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord des cotutelles ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire;

**DECIDE :**

**Article 1er :**

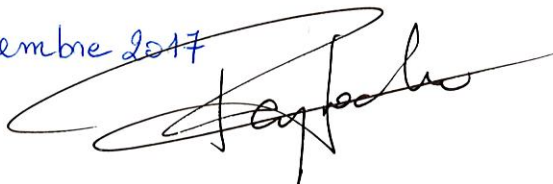
A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, les dispositions relatives à l'UMS 3758 sont modifiées comme suit :

Institut National de la Recherche en Informatique et en Automatique devient tutelle de l'UMS n° 3758.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2017



La présidente  
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

## DEC181416DR12

### Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7342 intitulée Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180759DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7342, intitulée Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre, dont le directeur est *Stéphane LE DIZES* ;

#### DECIDE :

##### Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre.

##### Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe
- 8 membres élus : 5 pour le collège recherche (professeur, directeur de recherche, maître de conférence, chargé de recherche et doctorants) et 3 pour le collège ITA/ITRF
- 5 membres nommés.

##### Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

##### Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 17 avril 2018

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

DEC180882INSIS

**Décision portant modification de la décision DEC161222DGDS portant renouvellement de la fédération de recherche n°2488 intitulée « Institut de recherche en sciences et techniques de la ville (IRSTV) »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des fédérations de recherche et portant notamment renouvellement de la FR2488 intitulée « Institut de recherche en sciences et techniques de la ville (IRSTV) » ;

**Vu** l'accord de la directrice de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

**Vu** l'accord du directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS) ;

**Décide :**

**Art. 1.** – A compter du 1<sup>er</sup> février 2018, l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) est ajouté aux instituts Institut Écologie et Environnement (INEE) et Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) en qualité d'instituts secondaires de la fédération de recherche n°2488 intitulée « Institut de recherche en sciences et techniques de la ville (IRSTV) ».

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 avril 2018

Le président - directeur général  
Antoine Petit

DEC181547DR20

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7321 intitulée Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC.180345DAJ du 25/01/18 donnant délégation de signature à M. Benoît DEBOSQUE délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7321 intitulée Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG), dont le directeur est Jean-Pierre Allegret ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7321 intitulée Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres titulaires :

- le directeur de l'unité et les 2 directeurs adjoints ;
- 10 membres élus :
  - 3 élus collège des chercheurs et enseignants chercheurs (sous collège A)
  - 3 élus collège des chercheurs et enseignants chercheurs (sous collège B)
  - 3 élus collège des chercheurs et enseignants chercheurs (sous collège C)
  - 1 élu collège des IT ;
- 2 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 26/04/2018

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Benoît DEBOSQUE

**DEC180030DAJ**

Décision portant modification de la décision DEC153367DAJ relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A l'article 3 de la décision DEC153367DAJ susvisée, les termes « *7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé* » sont supprimés et remplacés par les termes « *42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée* ».

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 26 avril 2018

Le Président - Directeur général

Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

# Établissement public à caractère scientifique et technologique et Recherche

Organisation générale du CNRS  
Présidence générale déléguée  
Direction générale déléguée  
Instituts : domaines scientifiques, technologiques  
Unités de recherches et de services : UPR, UPS, "Nul n'est censé ignorer la loi"  
Délegations régionales  
USR, UMR, UMS, UMI, FRE, FR, IFR, GDR, Article unique  
Enseignants-chercheurs au CNRS, Actes administratifs  
Personnels du CNRS, Exercice des activités de recherche  
Statutaires communes - aux corps de fonctionnaires  
Statutaires particuliers - aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires  
Mesures particulières  
Comités, conseils et commissions  
Conseil d'administration  
Concours et promotions  
Distinctions  
Éméritat

Dispositions  
Décrets  
Fonctionnaires  
Procédure CNRS  
Décisions CNRS  
Circulaires CNRS  
Dons et legs consentis au CNRS

Décision de subvention  
Circulaires CNRS  
Dons et legs consentis au CNRS

Dons et legs consentis au CNRS

Dons et legs consentis au CNRS

Dons et legs consentis au CNRS

Dons et legs consentis au CNRS

Dons et legs consentis au CNRS

Dons et legs consentis au CNRS

Dons et legs consentis au CNRS

Dons et legs consentis au CNRS

Dons et legs consentis au CNRS

Dons et legs consentis au CNRS

Dons et legs consentis au CNRS



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)